



INITIATIVE TRANSFRONTALIERE DU MAYOMBE



Vers un complexe d'aires protégées  
transfrontalières dans les écosystèmes  
forestiers du Mayombe

# Plan Stratégique

Février 2013





## INITIATIVE TRANSFRONTALIERE DU MAYOMBE

### PLAN STRATEGIQUE POUR LA MISE EN PLACE D'UN COMPLEXE D'AIRES PROTÉGÉES TRANSFRONTALIÈRES DANS LES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS DU MAYOMBE

APPROUVE PAR LES MINISTRES DES PAYS PROMOTEURS DE L'INITIATIVE  
TRANSFRONTIERE AU MAYOMBE LORS DU CTM DE FEVRIER 2013:

#### **Pour la République d'Angola**

S.E. Mme Maria de Fatima Jardim  
Ministre de l'Environnement

#### **Pour la République du Congo**

S.E. Monsieur Henri Djombo  
Ministre de l'Economie Forestière et du  
Développement Durable

#### **Pour la République Démocratique du Congo**

S.E. Monsieur Louis-Bavons N'SA MPUTU ELIMA  
Ministre de l'Environnement, Conservation de la  
Nature et Tourisme

#### Nota bene

La version initiale de ce plan stratégique a été rédigée par Tamar Ron<sup>1</sup>. Le document a ensuite reçu des amendements de plusieurs experts de la RDC, du Congo, de l'Angola, du PNUE<sup>2</sup>, du secrétariat et des commissions de l'UICN<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Tamar Ron, PhD. Biodiversity Conservation consultant. Email: [tamarron@bezegint.net](mailto:tamarron@bezegint.net).

<sup>2</sup> Johannes Refisch, Ph.D. GRASP Programme Manager. Phone: +254 (20) 762 4517. Email: [johannes.refisch@unep.org](mailto:johannes.refisch@unep.org)

<sup>3</sup> UICN, Programme Afrique Centrale et Occidentale. B.P. 1618 Ouagadougou 01. Tel. +226 50 36 49 79/ +226 50 36 48 95. Email: [paco@iucn.org](mailto:paco@iucn.org)

## Sigles

RB	Réserve de biosphère
CAR	Central Albertine Rift
CARPE	Programme régional d'Afrique centrale pour l'environnement
PFBC	Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo
GCRN	Gestion communautaire des ressources naturelles
OC	Organisation communautaire
RDC	République Démocratique du Congo
EIE	Étude d'impact environnemental
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
SIG	Système d'information géographique
GRASP	Partenariat (du Projet) pour la survie des grands singes
ESFB	Espaces sauvages à forte biodiversité
CHE	Conflit homme – éléphant
HELP	Habitat Écologique et Liberté des Primates
CHF	Conflit homme-faune sauvage
ZICO	Zones importantes pour la conservation des oiseaux
INTERPOL	International Police
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
JGI	Jane Goodall Institute
PS	Point stratégique
MDDEFE	Ministère du Développement Durable, de l'Économie Forestière et de l'Environnement (République du Congo)
EFM	Ecosystèmes forestiers du Mayombe
MINAMB	Ministerio de Ambiente (Angola)
PE/PA	Protocole d'entente/Protocole d'accord
PN	Parc national
RN	Réserve naturelle
AP	Aire protégée
REDD	Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
OS	Objectif stratégique
F.F.P.M.	Forces, Faiblesses, Possibilités (Opportunités), Menaces
ACT	Aire de conservation transfrontalière
APT	Aire protégée transfrontalière
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
USAID	Agence américaine pour le développement international
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	Fonds mondial pour la nature

# RÉSUMÉ

La vision qui guide la création et la gestion de l'Aire Protégée Transfrontalière (APT) du Grand Mayombe est « *la gestion durable des écosystèmes forestiers du Mayombe, en vue de la protection de la biodiversité d'importance mondiale, et du renforcement du développement socio-économique, d'une culture de paix et de la coopération dans une zone transfrontalière et de post conflit, et au-delà* ».

Le Protocole d'entente de Cabinda, fixant les modalités d'une collaboration dans la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers du Mayombe, a été signé en juillet 2009 par la République démocratique du Congo (RDC), l'Angola et la République du Congo. Les autorités gabonaises ont exprimé un intérêt général pour une éventuelle adhésion à l'initiative, ce qui se traduira par l'élargissement de l'APT de la forêt du Mayombe à la partie nord des écosystèmes forestiers du Mayombe au Gabon, afin d'y inclure le Parc National de Mayomba.

La forêt du Mayombe, répartie entre la RDC, l'Angola, le Congo et le Gabon, forme la limite sud-ouest de la forêt tropicale humide du Bassin du Congo, et de la distribution d'une grande variété d'espèces floristiques et fauniques apparentées, comprenant les espèces d'importance mondiale telles que le chimpanzé d'Afrique centrale, le gorille des plaines occidentales, l'éléphant de forêt et de nombreuses autres espèces liées au centre d'endémisme guinéo-congolais.

Malgré son importance écologique, la forêt du Mayombe, et en particulier sa partie sud, a été soumise à une dégradation intensive pendant des décennies, à travers l'utilisation non durable des ressources naturelles. Elle ne jouit plus que d'une très faible protection. Pourtant, la plupart des communautés locales de la région forestière du Mayombe dépendent principalement de l'agriculture de subsistance, de l'élevage à petite échelle, de l'exploitation forestière, du braconnage et de la pêche. Des différences significatives dans les niveaux de dégradation des composantes adjacentes des écosystèmes forestiers du Mayombe l'existence de problématiques transfrontalières ont fait aboutir à la conclusion que la

coopération entre les pays qui se partagent la forêt du Mayombe est essentielle. Cette coopération permettra d'assurer avec plus d'efficacité la protection, la gestion durable et la restauration de l'intégrité et de la biodiversité des écosystèmes. Elle servira également de base pour favoriser la promotion d'un développement économique durable et la réduction de la pauvreté dans l'ensemble de la région.

La création, l'aménagement et la gestion de l'APT reposeront sur l'approche utilisée pour la gestion des réserves de biosphère. Cette approche permettra d'intégrer des aires centrales protégées strictement pour la conservation et la recherche, avec des zones tampon où se pratique une gestion durable bien contrôlée et des zones de transition à usages multiples avec des perturbations différentielles.

La délimitation géographique de l'APT permettra de distinguer trois portions (i) la partie sud des écosystèmes forestiers du Mayombe, entre la RDC, l'Angola et le Congo, (ii) l'extension de l'APT pour y inclure la partie nord des écosystèmes forestiers du Mayombe au Gabon, entre le Congo et le Gabon, et (iii) l'extension de l'APT à l'ouest, pour y inclure l'écosystème côtier.

Une analyse de la situation des écosystèmes forestiers du Mayombe, qui résume et évalue les forces, faiblesses, possibilités (opportunités) et menaces, a servi de base à l'identification des principales priorités contenues dans ce plan stratégique. Son contenu s'inspire du format général du plan stratégique du Réseau d'AP transfrontalières du *Central Albertine Rift*. Quarante (40) stratégies ont été identifiées pour la réalisation de 10 objectifs stratégiques, regroupées en

7 groupes de résultats clés stratégiques. Les objectifs stratégiques donnent une orientation au plan et agissent comme référence pour le suivi des progrès et l'évaluation des performances.

Les groupes de résultats clés identifiés, au nombre de sept, sont les suivants:

1. Les cadres juridiques et politiques
2. Les cadres institutionnels et une approche participative
3. L'aménagement de l'espace et la gestion durable de l'APT
4. Le développement économique durable
5. L'application des lois
6. La sensibilisation, l'éducation, et le renforcement des capacités techniques
7. La viabilité financière.

Le cadre institutionnel pour l'orientation du Plan stratégique repose sur le protocole d'accord de Cabinda et implique toutes les parties prenantes des États ayant en partage les écosystèmes forestiers du Grand Mayombe. Une Unité de coordination du projet transfrontalier est chargée de la gestion et de la coordination de la mise en œuvre du Plan stratégique ; elle sera remplacée au bout de cinq ans par un Secrétariat permanent de l'APT.

Élaboré pour une durée initiale de cinq (5) ans, le plan comprend la création, l'aménagement et la gestion efficace de l'aire protégée transfrontalière de la forêt du Mayombe. Il peut être révisé au bout de cinq ans et à tout moment en fonction de l'évolution des objectifs stratégiques, et des contextes nationaux, régional et international des agendas de la conservation de la biodiversité et du développement durable.

# SOMMAIRE

Nota bene .....	2
Sigles .....	3
RÉSUMÉ .....	4
<b>I. CONTEXTE .....</b>	<b>6</b>
I.1. Introduction .....	6
I.1.1. Introduction générale .....	6
I.1.2. Les écosystèmes forestiers du Mayombe .....	6
I.1.3. Principales menaces .....	8
I.1.4. Initiatives de conservation existantes dans le Grand Mayombe .....	9
I.2. Méthodologie d'élaboration du Plan stratégique .....	13
<b>II. LE PLAN STRATEGIQUE .....</b>	<b>17</b>
II.1. Vision et objectifs de l'APT .....	17
II.2. Aménagement de l'espace .....	17
II.2.1. Aménagement de l'espace de l'APT du Grand Mayombe, suivant l'approche utilisée pour les réserves de biosphère .....	17
II.2.2. Les limites géographiques de la zone de l'APT proposée de la forêt du Mayombe .....	18
II.3. Groupes de résultats clés .....	20
II.3.1. GR1: Cadres politiques et Institutionnels .....	20
II.3.2. GR2: Gouvernance et Droits des Communautés locales .....	21
II.3.3. GR3: Aménagement de l'espace et gestion durable de l'APT du Grand Mayombe .....	22
II.3.4. GR4: Le développement économique durable .....	23
II.3.5. GR5: Application des lois .....	25
II.3.6. GR6: Information, Communication sociale, Éducation et renforcement des capacités techniques .....	26
II.3.7. GR7: Viabilité financière .....	27
II.4. Cadre de mise en œuvre du Plan stratégique .....	29
II.4.1. Termes et sigles .....	29
II.4.2. Cadre institutionnel .....	29
II.4.3. Mise en œuvre et coordination opérationnelles .....	30
II.5. Cadre de suivi .....	31
II.6. Estimation du budget .....	32

ANNEXE I.	Aires protégées existantes et prévues pour la conservation et corridors de conservation prévus dans la zone de l'APT, en RDC, en Angola et au Congo .....	35
ANNEXE II.	Identification et catégorisation des parties prenantes.....	37
ANNEXE III.	Les résultats attendus et les principales activités qui seront menées durant les deux premières années de la mise en œuvre du Plan stratégique.....	38
ANNEXE IV.	Ébauche de calendrier des activités devant être menées durant les deux premières années de la mise en œuvre du Plan stratégique.....	43
ANNEXE V.	Budget estimatif pour la mise en œuvre plan stratégique (USD).....	44

**Tableaux:**

Tableau 1: Analyse de situation .....	14
Tableau 2: Ébauche de chronogramme pour la réalisation des objectifs stratégiques .....	15
Tableau 3: Ébauche de calendrier pour la réalisation des objectifs stratégiques .....	28
Tableau 4. Résumé du budget pour les cinq premières années .....	32
Tableau 5: Cadre de suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique .....	33

**Cartes :**

Limites préliminaires proposées pour les Phases 1 et 2 de l'APT de la forêt du Mayombe.....	19
Aires Protégées existantes et proposées et corridors potentiels dans l'APT du Mayombe .....	37



# I. CONTEXTE

## I.1. Introduction

### I.1.1. Introduction générale

L'élaboration du Plan stratégique transfrontalier des écosystèmes forestiers du Mayombe est basée sur la structure générale utilisée dans le Plan stratégique du Réseau des aires protégées transfrontalières du Rift Albertin central (2006)<sup>4</sup>. Toutefois, ce document est adapté aux conditions spécifiques, aux menaces et priorités identifiées, et à la disponibilité des informations concernant l'initiative forestière du Mayombe. L'étape initiale de cette initiative est également prise en considération. De même, les leçons tirées de l'expérience des autres ACT/APT dans la région ont été assimilées.

L'initiative de conservation transfrontalière de la forêt du Mayombe vise la protection et la gestion durable des écosystèmes forestiers du Mayombe par la coopération entre les pays qui se les partagent (en commençant avec la partie sud). Elle met en œuvre une approche participative avec les parties prenantes au sein de chaque pays depuis sa conception dans les années 2000 au Cabinda, en Angola<sup>5</sup>. Le Projet transfrontalier du Mayombe<sup>6</sup> a couvert, dans une première phase (décembre 2009) la partie méridionale de la forêt, entre la République Démocratique du Congo (RDC), l'Angola et la République du Congo. Le PNUE-GRASP, grâce au soutien financier de la Norvège, a promu ce projet avec l'appui technique de l'UICN. Après une phase initiale, mise en œuvre durant l'année 2010, une phase intérimaire a été initiée pour servir de base à la préparation d'une stratégie à long terme pour la création et le fonctionnement de l'APT.

Au cours de la première phase, le protocole d'accord de Cabinda, fixant les modalités d'une collaboration dans la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers du Mayombe, a été signé entre la RDC (Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme), l'Angola (Ministère de l'Environnement - MINAMB) et la République de Congo (Ministère du Développement Durable, de l'Économie Forestière et de l'Environnement - DDEFE), en juillet 2009. Les autorités du Gabon ont exprimé un intérêt général pour une éventuelle adhésion à l'initiative de leur pays, ce qui permettrait l'extension de l'APT afin d'y inclure la partie nord des écosystèmes forestiers du Grand Mayombe.

### I.1.2. Les écosystèmes forestiers du Mayombe

La forêt du Mayombe, répartie entre la RDC, l'Angola, le Congo et le Gabon, forme la limite sud-ouest de la forêt tropicale humide du Bassin du Congo, et de la distribution d'une grande variété de la flore et de la faune apparentées. Cette diversité biologique comprend des espèces d'importance mondiale telles que les chimpanzés,

<sup>4</sup> Central Albertine Rift Transboundary Protected Area Network, Transboundary Core Secretariat. 2006. Ten Years Transboundary Strategic Plan. ICCN, UWA and ORTPN, supported by IGCP.

<sup>5</sup> Par exemple, Ron, T. 2003. The conservation of the Maiombe Forest, Cabinda, Angola, within the framework of a transfrontier conservation initiative. The World Parks Congress, September 2003, Durban, South Africa;

- Ron, T. 2004. The Maiombe Forest in Cabinda, Conservation efforts, 2000-2004. Biodiversity Conservation in Cabinda Province. Workshop, 10.11.2004.

<sup>6</sup> UNEP. 2009. Forest conservation, environmental cooperation and improved human livelihoods in ecosystems of international importance - The Congo Basin. Project Document.



les gorilles de plaine, des éléphants de forêt et de nombreuses autres espèces liées au centre d'endémisme guinéo-congolais (plus précisément, de la Basse Guinée - la partie centre-ouest du centre d'endémisme)<sup>7</sup>.

La forêt du Mayombe est composée de forêts denses humides, localisées dans des hauteurs entre 400m et 930m d'altitude, et couvrant environ 10.000 km<sup>2</sup> le long d'une étroite bande parallèle à la côte atlantique. Elle va du sud-ouest du Gabon à la langue sud-ouest de la RDC. La forêt du Mayombe comprend également de grandes forêts tropicales sèches de plaine, la forêt-parc et la savane. La superficie totale des écosystèmes du Mayombe est d'environ 36 000 km<sup>2</sup>. Le climat est chaud et humide.

A la suite d'une dégradation intensive pendant des décennies, avec très peu de protection, la majeure partie de la région forestière du Mayombe, en particulier dans sa partie sud, est composée de différentes phases de succession de la forêt secondaire, jusqu'à la forêt climacique primaire, dans de petites parcelles restantes. La partie nord, et en particulier la composante du Gabon, contient plus de zones de forêt primaire<sup>8</sup>.

La région forestière du Mayombe, recouvrant en partie la zone montagneuse de la Basse Guinée, la partie centre-ouest du centre d'endémisme guinéo-congolais, est considérée comme faisant partie d'une zone-refuge du pléistocène, comme en témoignent les données botaniques. La zone montagneuse de la Basse Guinée est considérée comme ayant une valeur de conservation pour son endémisme végétal. La flore du littoral est également riche en espèces endémiques<sup>9</sup>.

La biodiversité de la faune de la forêt du Mayombe est liée au centre d'endémisme guinéo-congolais et est remarquablement riche. Birdlife International (2001) y a identifié quatre zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)<sup>10</sup>. La forêt abrite une grande diversité d'espèces de mammifères, y compris les espèces

<sup>7</sup> Pour plus d'amples informations sur les écosystèmes forestiers et la biodiversité du Mayombe, voir, entre autres:

- Huntley, B. J. 1973. Proposals for the creation of a Strict Nature Reserve in the Maiombe Forest of Cabinda. Serviços de Veterinaria, Luanda, Angola;
- Dowsett, RJ and F. Dowset-Lemaire. 1991. Flore et Faune du Bassin du Kouilou (Congo) et Leur Exploitation;
- Dean, W.R.J. 2001. Angola. In: Fishpool, L.D.C. and M.I. Evans, eds. Important Bird Areas in Africa and associated islands. Newbury and Cambridge; Pisces Publications and Birdlife International
- Batalou-Mbetani, A. 2007. L'Analyse multicritère appliquée à l'évaluation des principes, critères et indicateurs de la gestion durable de la biodiversité dans le bassin du Congo: étude de cas dans deux aires protégées au Congo Brazzaville. Thèse de PhD . ERAIFT, Université de Kinshasa, RDC
- Ron, T. 2011. Potential for designating Protected Areas for conservation and for identifying conservation corridors as part of the planning process of the Mayombe forest TPA: Thematic Report. Mayombe Transfrontier Project. UNEP and IUCN.

<sup>8</sup> Pour plus d'amples informations sur les écosystèmes forestiers et la biodiversité du Mayombe, voir, entre autres:

- Huntley, B. J. 1973. Proposals for the creation of a Strict Nature Reserve in the Maiombe Forest of Cabinda. Serviços de Veterinaria, Luanda, Angola;
- Dowsett, RJ and F. Dowset-Lemaire. 1991. Flore et Faune du Bassin du Kouilou (Congo) et Leur Exploitation;
- Dean, W.R.J. 2001. Angola. In: Fishpool, L.D.C. and M.I. Evans, eds. Important Bird Areas in Africa and associated islands. Newbury and Cambridge; - Pisces Publications and Birdlife International
- Batalou-Mbetani, A. 2007. L'Analyse multicritère appliquée à l'évaluation des principes, critères et indicateurs de la gestion durable de la biodiversité dans le bassin du Congo: étude de cas dans deux aires protégées au Congo Brazzaville. Thèse de PhD . ERAIFT, Université de Kinshasa, RDC
- Ron, T. 2011. Potential for designating Protected Areas for conservation and for identifying conservation corridors as part of the planning process of the Mayombe forest TPA: Thematic Report. Mayombe Transfrontier Project. UNEP and IUCN.

<sup>9</sup> En se basant sur G. Walters, Pers. Comm., voir également:

- Doumenge, C. and R. Niangadouma. 2008. Compte rendu de mission au Gabon. Project IFORA.
- Toham, A.K. et al. 2006. A vision for biodiversity conservation in Central Africa: biological priorities for conservation in the Guineo-Congolian forest and freshwater region. WWF.

<sup>10</sup> Dean, W.R.J. 2001. Angola. In: Fishpool, L.D.C. and M.I. Evans, eds. Important Bird Areas in Africa and associated islands. Newbury and Cambridge; Pisces Publications and Birdlife International

d'intérêt mondial indéniable, comme le chimpanzé d'Afrique centrale, le gorille des plaines de l'ouest et l'éléphant de forêt. La limite sud-ouest la plus connue de la distribution du mandrill se trouve dans le parc national (PN) de Conkouati-Douli dans la partie nord de l'APT proposée. Le lamantin d'Afrique est observé dans les grandes rivières et les lagunes liées à la région du Mayombe.

La région des écosystèmes forestiers du Mayombe traverse deux écorégions désignées par le WWF<sup>11</sup>: l'écorégion des forêts atlantiques côtières équatoriales, et l'écosystème de la mosaïque forêt-savane ouest-congolaise. Elle recouvre une partie considérable de l'un des espaces sauvages à forte biodiversité (ESFB)<sup>12</sup> selon Conservation International. La partie nord de la région forestière du Mayombe recouvre partiellement la partie sud du Paysage Gamba-Mayumba-Conkouati, entre le Gabon et le Congo<sup>13</sup>, l'un des 12 Paysages du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC), choisis comme priorités de conservation par le Programme Régional d'Afrique Centrale pour l'Environnement (CARPE) financé par l'USAID et mis en œuvre par l'UICN. Les forêts situées dans les zones frontalières entre le Cabinda et le Congo, dans et autour de la Réserve de biosphère de Dimonika et du parc national de Conkouati-Douli ont également été classées comme paysages forestiers intacts ; il s'agit en effet, de grandes parcelles restantes des paysages forestiers très peu perturbées par l'activité économique humaine<sup>14</sup>.

### 1.1.3. Principales menaces

La majeure partie de l'APT proposée dans la forêt du Mayombe, et plus particulièrement sa partie sud, a été soumise à des décennies de grave dégradation et à une très forte utilisation des ressources naturelles. S'il est vrai qu'il faut améliorer la réglementation, le contrôle et la l'application des lois en ce qui concerne les concessions d'exploitation forestière<sup>15</sup> dans les trois pays situés dans la partie méridionale de la forêt du Mayombe, l'exploitation artisanale anarchique est plus destructrice. L'exploitation anarchique concerne le bois d'œuvre et de service, le bois de chauffe et le bois pour la carbonisation, ainsi que l'agriculture.

L'impact de l'agriculture itinérante sur brûlis est particulièrement alarmant, avec de nouvelles parcelles défrichées chaque année, toujours plus en profondeur dans la forêt. Le braconnage, à la fois pour des fins commerciales et de subsistance, se rencontre partout dans la région forestière du Mayombe, et surtout dans la partie sud, avec un impact dévastateur et un contrôle et une application de la loi très faibles. Les réseaux transfrontaliers de commerce illégal de viande de brousse et de commerce des animaux domestiques (ciblant principalement les singes, et d'autres primates et les perroquets) ont été identifiés comme une préoccupation majeure. Les éléphants sont chassés principalement en raison du conflit homme-éléphant (CHE), ainsi que pour leur viande et leur ivoire, mais probablement seulement à une très petite échelle.

La plupart des communautés locales vivant dans la région forestière du Mayombe dépendent principalement de l'agriculture de subsistance, de l'élevage à petite échelle, de l'exploitation forestière artisanale, du braconnage et de la pêche<sup>16</sup>. La plupart des causes de l'exploitation anarchique et surtout du braconnage, dans la forêt du

<sup>11</sup> World Wildlife Fund: [http://www.worldwildlife.org/wildworld/profiles/terrestrial/at/at0102\\_full.html](http://www.worldwildlife.org/wildworld/profiles/terrestrial/at/at0102_full.html) and [http://www.worldwildlife.org/wildworld/profiles/terrestrial/at/at0723\\_full.html](http://www.worldwildlife.org/wildworld/profiles/terrestrial/at/at0723_full.html)

<sup>12</sup> See [http://www.conservation.org/where/priority\\_areas/wilderness/Pages/default.aspx](http://www.conservation.org/where/priority_areas/wilderness/Pages/default.aspx)

<sup>13</sup> Voir <http://www.worldwildlife.org/what/wherewework/congo/WWFBinaryitem8792.pdf> et [http://www.observatoire-comifac.net/docs/edf2008/EN/SOF\\_16\\_Gamba.pdf](http://www.observatoire-comifac.net/docs/edf2008/EN/SOF_16_Gamba.pdf)

<sup>14</sup> Greenpeace International. 2006. Roadmap to Recovery: The World's Last Intact Forest Landscapes. Greenpeace International, Amsterdam, Netherlands. ( [http://www.intactforests.org/publications/forestmapreport\\_preview.pdf](http://www.intactforests.org/publications/forestmapreport_preview.pdf) )

<sup>15</sup> Pour plus d'amples informations sur les concessions d'exploitation forestière, voir: Pinteá, L. 2011. Land-uses and socio-economic analysis of the Mayombe forest ecosystems: Thematic Report. Mayombe Transfrontier Project. UNEP and IUCN. (en préparation)

<sup>16</sup> Pour plus d'amples informations sur la densité et la répartition de la population, les villes et villages, les infrastructures et d'autres facteurs socio-économiques, voir: Pinteá, L. 2011. Land-uses and socio-economic analysis of the Mayombe forest ecosystems: Thematic Report. Mayombe

Mayombe, sont liées à la pauvreté extrême, aux conséquences des longs conflits armés et à l'insuffisance de moyens alternatifs de subsistance. A ces causes, vient se greffer le manque de mécanismes efficaces d'application et de suivi des lois en vigueur.

L'impact du braconnage, de l'exploitation forestière anarchique et du défrichement illicite dans la forêt a été particulièrement constaté dans la composante RDC de la forêt du Mayombe, la majeure partie de son aire étant dégradée et vidée des grands mammifères qui y trouvaient refuge. Des effets similaires, mais de moindre envergure, sont visibles dans la majeure partie de la portion sud de la composante Congolaise. La composante angolaise dans l'enclave de Cabinda a été mieux protégée en raison du conflit armé prolongé. Mais d'un autre côté, le conflit armé a favorisé un niveau élevé d'exploitation illégale de la flore et la faune sauvages exercée sur des espèces spécifiques par des réseaux transfrontaliers de braconniers. La partie nord du Mayombe, entre le Congo et le Gabon, a été soumise aux mêmes causes de dégradation de l'habitat et d'atteinte à la biodiversité que la partie sud, mais dans une bien moindre mesure.

L'exploration et l'exploitation commerciales et anarchiques des minéraux (mines d'or exploitation aurifère commerciale anarchique, explorations de pétrole éventuellement suivies d'une importante exploitation, exploration de matériaux de construction et autres activités d'exploitation minière) constituent également des menaces actuelles et surtout potentielles.

L'espèce végétale envahissante la plus importante ayant un impact sur la région forestière du Mayombe est *Chromolaena odorata*, car elle entrave la réhabilitation forestière des zones défrichées en raison de l'exploitation forestière, du développement et de l'agriculture itinérante sur brûlis<sup>17</sup>.

La majeure partie de la région forestière du Mayombe n'a pas connu de grandes opérations de développement, mais plusieurs infrastructures ont été installées et y ont eu, avec l'extension urbaine, un impact environnemental significatif, en particulier la route Pointe-Noire-Dolisie, avec son impact possible sur la connectivité des aires de protection.

Les différences significatives observées dans les niveaux de dégradation des composantes adjacentes des écosystèmes forestiers du Mayombe ont fait aboutir à la conclusion que la coopération entre les pays qui se partagent la forêt du Mayombe, associée à l'engagement des parties prenantes, est essentielle pour permettre la protection, la gestion durable et la restauration de l'intégrité et de la biodiversité de ses écosystèmes. Cette coopération favorisera également un développement économique durable et la réduction de la pauvreté, dans l'ensemble de la région.

## I.1.4. Initiatives de conservation existantes dans le Grand Mayombe

### I.1.4.1. AIRES PROTÉGÉES EXISTANTES ET PRÉVUES

Actuellement, il existe deux aires protégées désignées comme réserves de biosphère (RB) dans la partie méridionale de la forêt du Mayombe: la RB de Luki en RDC, couvrant une superficie totale de 33 811 ha, et celle

Transfrontier Project. UNEP and IUCN. (en préparation)

<sup>17</sup> Pour plus d'amples informations, voir, entres autres:

- Diamouangana, J., J. Mizingou, M.N. Mbumba, M.F.K. Batyuni, M. Xavier and T. Ron. 2009. Status reports on the Mayombe forest in Congo, DRC and Angola for the Mayombe Transfrontier Project 1<sup>st</sup> experts meeting. Kinshasa. UNEP and IUCN;
- Ron, T. 2011. Potential for designating Protected Areas for conservation and for identifying conservation corridors as part of the planning process of the Mayombe forest TPA: strategic studies thematic report. UNEP-GRASP and IUCN-PACO.

de Dimonika au Congo, qui s'étend sur quelques 136 000 ha, auxquelles s'ajoute la réserve naturelle de Tchimpounga située au Congo et couvrant 52 200 ha environ.

Le Gouvernement et le Parlement angolais ont adopté, en 2011, une proposition d'érection en parc national de la majeure partie de la région forestière du Mayombe en Angola, dans la province de Cabinda. La désignation de ce parc (193 000 ha environ), qui sera géré selon le modèle des réserves de biosphère, est intervenue en 2012.

#### **I.1.4.2. INITIATIVES DE CONSERVATION EXISTANTES**

Plusieurs projets et initiatives sont mis en œuvre dans la région forestière du Mayombe par les gouvernements des pays concernés et leurs partenaires.

Le Fonds mondial pour la nature (WWF/RDC), en collaboration avec le gouvernement à travers l'Institut National d'Études et de Recherches Agronomiques (INERA), et un certain nombre d'ONG locales, exécute depuis 2004 un projet (Appui à la gestion durable et à la conservation de l'écosystème forestier) visant à promouvoir le développement durable à l'intérieur et autour de la RB de Luki, intégrant l'acceptabilité sociale et la viabilité économique et écologique des activités humaines.

En Angola, le PNUD soutient le gouvernement depuis 2000 dans la mise en œuvre d'initiatives de conservation dans la province de Cabinda avec la collaboration de l'ONG Gremio ABC, grâce à l'appui de la coopération norvégienne (NORAD).

Pour ce qui concerne le Congo, le Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement (MDDEFE) a déployé d'importants efforts de conservation dans la RB de Dimonika. Sur la base de l'expérience acquise au niveau de la RB de Luki en RDC, le WWF soutient les efforts du MDDEFE à travers son projet d'étude, de conservation, de gestion durable et d'engagement des communautés riveraines de la RB de Dimonika.

JGI (Institut Jane Goodall) – au Congo - a réalisé en 2008 une étude écologique et socio-économique dans la partie sud de la composante Congo du Mayombe. JGI a également établi la réserve naturelle de Tchimpounga et gère le sanctuaire et la réserve naturelle, en partenariat avec le gouvernement du Congo (MDDEFE). JGI soutient également l'engagement communautaire, l'éducation et les initiatives de recherche, principalement dans et autour de la RN de Tchimpounga.

WCS (Wildlife Conservation Society) - au Congo – gère le parc national de Conkouati-Douli, depuis le classement de ce dernier en 1999, grâce à son partenariat avec le gouvernement du Congo (MDDEFE).

HELP (Habitat Écologique et Liberté des Primates) – au Congo - gère depuis 1991, grâce au partenariat avec le gouvernement du Congo, un sanctuaire et un projet de réhabilitation pour les chimpanzés orphelins dans trois îles situées dans la lagune de Conkouati. Depuis 1996, HELP gère aussi un programme de réinsertion des chimpanzés orphelins dans la nature et un projet de recherche connexe dans la zone triangulaire de l'ancienne réserve de Conkouati.

La partie nord de la région forestière du Mayombe, entre le Congo et le Gabon, inclut le sud du Paysage Gamba-Mayumba-Conkouati, qui est l'un des douze (12) paysages du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo retenus comme prioritaires par le CARPE. Ce paysage est géré par WCS, sur la base d'un partenariat avec les gouvernements du Congo et du Gabon.

### I.1.4.3. INITIATIVES SOUS-RÉGIONALES

L'Axe 4 du *Plan de Convergence* de la COMIFAC (Commission des Forêts d'Afrique Centrale) prévoit: la conservation de la diversité biologique, visant à renforcer le réseau des aires protégées nationales et à améliorer la gestion concertée des aires protégées transfrontalières. Trois des quatre pays se partageant les écosystèmes forestiers du Mayombe sont signataires de la COMIFAC (RDC, Congo et Gabon). L'APT proposée de la forêt du Mayombe est répertoriée comme l'une des 11 aires de conservation transfrontalières existantes et prévues entre les pays signataires de la COMIFAC.<sup>18</sup>

La forêt du Mayombe est également l'une des 17 aires de conservation transfrontalières (ACT) existantes et dont la promotion est prévue dans la région de la SADC (Communauté de Développement de l'Afrique Australe). Le Secrétariat de la SADC a adopté en 2007 un cadre pour les ACT<sup>19</sup>. Il faut rappeler que deux des pays se partageant les écosystèmes forestiers du Mayombe sont membres de la SADC (Angola et RDC).

## I.2. Méthodologie d'élaboration du Plan stratégique

Le processus d'élaboration du Plan stratégique quinquennal pour la conservation transfrontalière et la gestion durable des écosystèmes forestiers du Mayombe, a inclut trois grandes étapes :

**Étape 1: Consultations, analyse de situation et proposition d'un projet de plan stratégique.** L'élaboration d'un projet de plan stratégique, qui repose sur les informations et la documentation existantes, ainsi que sur le rapport des missions d'enquête et sur un processus de consultation initial avec les autorités responsables, les principales parties prenantes et partenaires dans les trois pays (Angola, RDC et Congo) ;

**Étape 2 : Restitution et validation des propositions du plan stratégique.** La révision du projet de plan stratégique, à travers des consultations par e-mail et enfin à travers des consultations avec les parties prenantes lors du dernier atelier technique consultatif régional de la phase intérimaire du projet.

**Étape 3: Intégration des commentaires reçus et finalisation du document.** La révision et la finalisation d'une version approuvée du Plan stratégique pour servir de document d'orientation pour la création, l'aménagement et la gestion durable de l'APT de la forêt du Mayombe.

## I.3. Analyse de la situation

L'analyse suivante fournit un aperçu de l'évaluation générale préliminaire de base sur l'importance actuelle des différents facteurs (notamment les facteurs institutionnels, écologiques et liés à la gestion) pour l'établissement des priorités stratégiques. Elle repose sur des informations recueillies lors des premières missions d'enquête et des consultations avec les parties prenantes, les autorités responsables, les partenaires et les experts, lors de la phase intérimaire du projet transfrontalier du Mayombe. Les informations sur l'importance écologique, la biodiversité, les menaces et les efforts de conservation actuels, sont détaillées dans les sections suivantes. Cette analyse évalue l'importance des forces et faiblesses spécifiques par rapport à la conservation et son état actuel et potentiel dans la zone de l'APT proposée. Elle examine également l'importance de l'impact de certaines menaces et opportunités identifiées sur la conservation de l'APT. Elle indique ainsi les aspects prioritaires à traiter dans le cadre de ce projet. L'évaluation est faite, sur la base du processus de l'enquête initiale, et par conséquent les notes appliquées sont en général très élevées, élevées, moyennes, faibles ou très faibles.

<sup>18</sup> COMIFAC. 2005. Plan de Convergence. Voir également <http://www.comifac.org/>

<sup>19</sup> Ron, T. 2007. Southern Africa Development Community (SADC) Framework for Transfrontier Conservation Areas (TFCAs) – Issues and Options Report. Présenté au Secrétariat de la SADC avec l'appui du SDC.

Tableau 1: Analyse des forces et faibles de la situation actuelle dans le Grand Mayombe

Forces	Note	Faiblesses	Note
Riche biodiversité ; espèces rares et endémiques ; espèces d'importance mondiale indéniable	TE	Taille relativement petite de la région forestière, et en particulier des écosystèmes intacts	M
La zone de l'APT proposée recouvre partiellement plusieurs sites prioritaires de conservation d'importance mondiale	F	Taille relativement petite de la région forestière, et en particulier des écosystèmes intacts	M
Marge de distribution sud-ouest du centre d'endémisme guinéo-congolais et des espèces apparentées de la flore et de la faune	TE	Des différences significatives dans l'intégrité de l'écosystème et la survie des espèces menacées d'extinction, entre les différentes composantes de la forêt du Mayombe, avec plusieurs «îlots de conservation»	TE
La volonté politique s'exprimera à travers la signature de l'Accord et du protocole d'entente (PE) de Cabinda par la RDC, l'Angola et le Congo. Intérêt exprimé par le Gabon	E	Niveaux d'application des lois et de contrôle en matière d'environnement très faibles	TE
Aires protégées existantes en RDC et au Congo	M	Faibles capacités institutionnelles pour gérer les AP	E
Plusieurs programmes pour la conservation, la gestion durable de sites spécifiques, et de sensibilisation mis en œuvre par les gouvernements et leurs partenaires, en collaboration avec les parties prenantes au niveau local	E	Disponibilité insuffisante et non durable des ressources pour l'initiative	E
Organisation de réunions techniques préliminaires regroupant des experts ; mise en œuvre d'une étude stratégique préliminaire	M	Faible collaboration entre parties prenantes à l'échelle des pays	M
	M	Faible capacité à garantir aux communautés les avantages provenant des services écosystémiques et des moyens de subsistance durables y afférents ; fatigue et frustration des communautés;	E
	M	Base de connaissances limitée et inégale.	M

Note de l'importance: TE=Très élevée; E=Élevée; M=Moyenne; F=Faible; TF=Très faible

Source : Consultations avec les parties prenantes (2011)

Tableau 2 : Analyse des opportunités et menaces dans le Grand Mayombe

Opportunités (possibilités)		Menaces	
AP en cours de désignation en Angola; Réserve naturelle (RN) ayant connu une expansion considérable au Congo; plans pour l'amélioration de la gestion des aires protégées existantes en cours	TE	Des décennies de grave dégradation des écosystèmes et d'utilisation irrationnelle des ressources naturelles, de braconnage, d'exploitation forestière anarchique et de défrichement illicite en forêt	TE
Sensibilisation sur l'importance des écosystèmes forestiers du Mayombe à l'échelle locale, nationale et régionale	E	Le braconnage à des fins commerciales; forte demande pour la flore et la faune sauvages de la forêt dans les centres urbains et les ports adjacents	TE
Renforcement de la volonté et du soutien politiques pour la collaboration transfrontalière ;	E	Implication des forces armées dans le braconnage; erreurs des patrouilles	M
Prise de conscience et soutien de la communauté internationale	M	La faible capacité d'application de la loi facilite le commerce illégal de la flore et de la faune sauvages à l'intérieur des pays et au niveau transfrontalier	TE
Plusieurs ONG internationales, nationales et locales interviennent dans la région	M	Pratiques agricoles non durables et défrichement illicite en forêt	TE
Possibilités de coopération avec d'autres parties prenantes (non-conservation, par exemple, le secteur privé);	M	Conflit homme-faune sauvage (principalement conflit homme-éléphant)	E
Valeur économique existante grâce à une gestion durable	TF	Constructions et travaux d'aménagement sans planification adéquate ni prise en compte des aspects environnementaux; impact négatif sur la connectivité	H
Valeur économique potentielle grâce à une gestion durable (y compris la commercialisation de produits et le tourisme);	TE	Exploitation minière commerciale et anarchique; explorations;	M
Affinités ethniques, linguistiques et culturelles transfrontalières au niveau local ;	M	Éventualité d'une augmentation significative des activités d'exploitation minière;	E
Nécessité accrue d'une collaboration transfrontalière, en raison des différences significatives entre les composantes de la forêt du Mayombe dans l'intégrité de l'écosystème et la survie des espèces menacées d'extinction.	TE	Espèces envahissantes, <i>Chromolaena odorata</i>	M
Implication des Forces armées dans l'application des lois	M	Instabilité et insécurité	M

Note de l'importance: TE=Très élevée; E=Élevée; M=Moyenne; F=Faible; TF=Très faible



Les principales priorités identifiées peuvent se résumer comme suit: l'intégration de la lutte contre la pauvreté et de la conservation de la biodiversité à travers le renforcement des moyens de subsistance durables, et la garantie des avantages des services des écosystèmes aux communautés, ainsi que l'accroissement significatif des capacités d'application de loi et de contrôle dans les pays et au niveau des frontières. Une attention particulière est nécessaire pour renforcer l'engagement des communautés locales dans la gestion durable de l'APT, par exemple, par l'amélioration des pratiques culturelles, l'atténuation des conflits homme-faune sauvage (CHF), le développement de moyens de subsistance durables et la participation à la réhabilitation forestière et aux efforts d'application de la loi.

La volonté politique exprimée et accrue et la sensibilisation sur l'importance écologique des écosystèmes forestiers du Mayombe à l'échelle locale, nationale et régionale, devraient être utilisées pour renforcer l'engagement des parties prenantes, la coopération intersectorielle, intra-régionale et régionale et l'harmonisation des cadres politiques et législatifs, ainsi que la coordination de l'aménagement de l'espace. Les informations sur l'importance mondiale de l'APT devraient faire l'objet d'une large diffusion afin de mobiliser l'attention et l'appui indispensables de la communauté internationale pour permettre la réalisation des priorités identifiées.

La viabilité financière, cependant, devrait être basée sur une combinaison du soutien externe et des budgets publics alloués de façon permanente. Il faudrait harmoniser la législation et les stratégies politiques, et combler les lacunes observées dans les législations nationales, relatives aux aspects spécifiques identifiés. En vue d'assurer la viabilité de la gestion de l'APT du Grand Mayombe, il faudrait accompagner la mise en œuvre des différentes activités de renforcement des capacités institutionnelles et techniques sur tous les aspects pertinents, à l'échelle locale, nationale et régionale, avec un accent particulier sur l'échange d'informations et d'expériences à l'échelle régionale .

## II. LE PLAN STRATEGIQUE

### II.1. Vision et objectifs de l'APT

*La vision qui guide la création et la gestion de l'APT de la forêt du Mayombe est<sup>20</sup> « la gestion durable des écosystèmes forestiers du Mayombe, en vue de la protection de la biodiversité d'importance mondiale et du renforcement du développement socio-économique, d'une culture de paix et de coopération dans une zone transfrontalière et de post-conflit, et au-delà ». Cette vision se décompose, au plan pratique, comme suit :*

- a) la protection et la restauration de l'intégrité et de la diversité biologique des écosystèmes forestiers du Mayombe;
- b) le renforcement du développement socio-économique et l'amélioration des conditions de vie et des options d'avantages des communautés locales, par la création d'opportunités, notamment la création de moyens de subsistance durables;
- c) le renforcement de la coopération multisectorielle et l'engagement des parties prenantes dans la gestion durable des ressources naturelles; et
- d) la promotion de la coopération et des échanges transfrontaliers, et d'une culture de paix.

### II.2. Aménagement de l'espace

#### II.2.1. Aménagement de l'espace de l'APT du Grand Mayombe, suivant l'approche utilisée pour les réserves de biosphère

Il est recommandé que l'ensemble de la région forestière du Mayombe, en commençant avec la partie sud entre la RDC, l'Angola et le Congo, soit désigné, aménagé, géré et protégé comme une APT, selon le modèle des réserves de biosphère. L'aménagement détaillé et peaufiné de l'espace de l'APT devrait reposer sur une approche participative de concertation avec les parties prenantes, en tenant compte à la fois des besoins de conservation et des aspects relatifs au développement socio-économique.

L'aménagement de l'APT devrait intégrer les aires centrales protégées strictement aux fins de conservation et de recherche, avec des zones tampon pour une gestion durable bien contrôlée et des zones de transition à usages multiples et variés avec des perturbations différentielles.<sup>21</sup> La plupart des ACT et des APT en Afrique ne sont pas enregistrées comme réserves de biosphère, mais sont aménagées, classées et gérées à travers la même approche. L'approche utilisée pour les réserves de biosphère est la plus appropriée, sinon essentielle pour l'aménagement de l'APT de la forêt du Mayombe, en raison de la nature de cette région qui est relativement petite et assez densément peuplée par endroits, très riche en biodiversité, mais également soumise à diverses activités

<sup>20</sup> La vision et les objectifs généraux de l'APT reposent sur les résultats du processus de consultations réalisé pendant la phase intérimaire du projet (voir: Ron, T. 2010 - 2011. Mayombe Transfrontier Project. UNEP and IUCN. Rapports de mission et techniques et documents de stratégie présentés à la suite des missions de consultation de mars 2010, mai 2011 et août 2011. Il ne faudrait pas confondre les objectifs généraux de l'APT avec les objectifs stratégiques ci-dessous, orientant la planification opérationnelle de la création et de la gestion de l'APT.

<sup>21</sup> UNESCO. 2010. The Seville strategy for biosphere reserves (<http://www.unesco.org/mab/doc/brs/Strategy.pdf>)

humaines et à des perturbations destructrices. La conservation de la biodiversité et le développement économique durable local dans la zone méridionale de la forêt de Mayombe ont été définis comme des priorités nationales dans les trois pays qui se la partagent<sup>22</sup>.

L'aménagement de l'espace de l'APT devrait aussi intégrer les utilisations actuelles des terres et être coordonné avec les processus nationaux d'aménagement du territoire. L'aménagement et la gestion de l'APT seront en outre soutenus par la création de partenariats avec les ONG et le secteur privé intervenant dans la région. Des programmes de suivi à long terme de l'état de conservation de l'APT seront élaborés et mis en œuvre par un personnel qualifié, et les parties prenantes formées.

### II.2.2. Les limites géographiques de la zone de l'APT proposée de la forêt du Mayombe

L'APT proposée de la forêt du Mayombe couvre toute la région forestière du Mayombe dans les quatre pays qui se la partagent, et ses environs immédiats. La délimitation exacte de l'APT sera effectuée à la suite de négociations entre les gouvernements des pays concernés, par le biais du Comité ministériel transfrontalier, et sur la base des recommandations techniques faites dans le cadre du Projet transfrontalier du Mayombe, telles qu'entérinées par le Comité technique transfrontalier. La délimitation et l'établissement de l'APT de la forêt du Mayombe seront effectuées en trois phases distinctes (carte 1).

**1<sup>ère</sup> phase (les deux premières années):** La partie méridionale convenue de la forêt du Mayombe, entre la RDC, l'Angola et le Congo, est le centre géographique de la 1<sup>ère</sup> phase de la création de l'Aire Protégée Transfrontalier du Mayombe. Elle comprend :

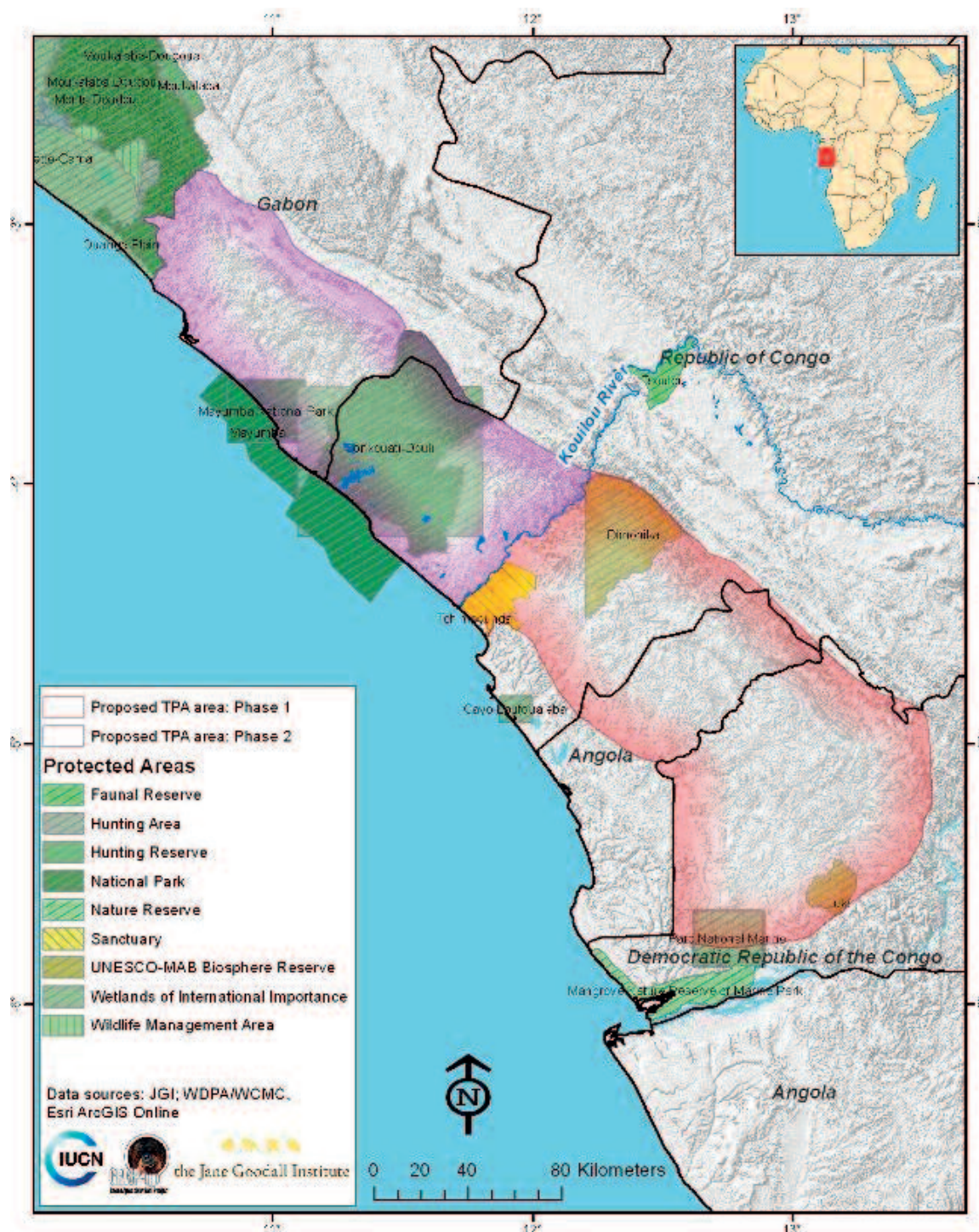
- Toute la zone de la forêt du Mayombe, dans le district du Bas-Fleuve de la province du Bas-Congo, en RDC, y compris toute la RB du Luki en tant qu'«angle» centre-sud de l'APT ;
- Toute la zone de la forêt du Mayombe dans la province du Cabinda, en Angola, y compris sa zone nord-ouest de la Planicie et du Bas Mayombe ;
- La partie méridionale de la forêt du Mayombe en République du Congo, dans le département du Kouilou, avec le tronçon sud-ouest du district de Niari. Le fleuve Kouilou peut marquer la limite nord de la partie sud de la 1<sup>ère</sup> phase de l'APT de la forêt du Mayombe, qui peut inclure l'ensemble de la RB de Dimonika en tant qu'« angle » Nord-est.

**2<sup>ème</sup> phase (de la 3<sup>ème</sup> année à la 5<sup>ème</sup> année):** La 2<sup>ème</sup> phase permettra d'intégrer la partie nord de la forêt de Mayombe entre le Congo et le Gabon. Elle englobera la zone allant du fleuve Kouilou à la frontière nord-ouest du Congo, y compris tout le PN de Conkouati-Douli et la zone correspondante de Mayumba au sud-ouest du Gabon. La partie nord de l'APT de la forêt du Mayombe recouvrira une partie des limites géographiques septentrionales du massif du Mayombe. Afin de permettre la connectivité des aires protégées, il est suggéré que la limite nord de l'APT soit, dans l'avenir, adjacente à la frontière sud du parc national de Moukalaba-Doudou. Toutefois, les limites nord et est exactes devraient être déterminées après l'adhésion du Gouvernement du Gabon à l'initiative, au processus d'aménagement de l'APT et la signature du protocole d'accord par ledit gouvernement.

**3<sup>ème</sup> phase (après la 5<sup>ème</sup> année):** La 3<sup>ème</sup> phase aura pour objectif d'inclure le contexte côtier de façon compatible avec l'environnement. Le PN de Mayumba au Gabon est une AP marine et côtière, alors que le PN de Conkouati-Douli comprend des composantes côtières et marines. Les autorités responsables de chacun des trois pays qui se partagent la partie sud de la forêt de Mayombe ont retenu l'intégration du contexte côtier et en particulier des forêts de mangroves à l'ouest de la forêt de Mayombe, dans l'APT, parmi leurs priorités nationales. L'extension de l'APT de la forêt du Mayombe vers l'Ouest et l'inclusion du contexte côtier constitueront le focus de la 3<sup>ème</sup> phase de la mise en place de l'APT.

<sup>22</sup> Ron, T. (Ed). 2011. Mayombe Transfrontier Project. UNEP and IUCN. Technical Workshop Report. Pointe-Noire, 16-17.5.2011.

Carte 1 : Limites proposées pour les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phases de l'APT de la forêt du Mayombe



Légende : A- Zone de l'APT proposée : 1<sup>ère</sup> phase ; Zone de l'APT proposée : 2<sup>ème</sup> phase

Aires protégées Réserve faunique - Zone de chasse - Réserve cynégétique - Parc national - Réserve naturelle - Sanctuaire - Réserve de biosphère UNESCO - MAB - Zones humides d'importance internationale - Aire de gestion de la faune

Source des données : JGI, WDPAWCMC, Esri Arc en ligne.



## II.3. Groupes de résultats clés

Le Plan stratégique pour les écosystèmes forestiers du Mayombe repose sur des objectifs stratégiques (OS), regroupés en groupes de résultats clés (GR), devant orienter la planification opérationnelle de la création et de la gestion du Programme du Grand Mayombe de l'APT. Il s'est également inspiré du Plan stratégique transfrontalier du Réseau des AP transfrontalières du Central Albertine Rift (CAR)<sup>23</sup>, adapté aux conditions spécifiques des écosystèmes forestiers du Mayombe. Les objectifs stratégiques orientent le plan et servent de référence pour le suivi des progrès et l'évaluation des performances.

Les objectifs stratégiques spécifiques et les stratégies sont également basés sur l'expérience mondiale et régionale actuelle dans les questions, les opportunités et les problèmes de développement dans les aires de conservation transfrontalières (ACT), principalement en Afrique centrale et occidentale (par exemple, le TNS) et dans la région de la SADC.<sup>24</sup>

### II.3.1. GR1: Cadres politiques et Institutionnels

Une analyse comparative et critique des cadres juridiques et politiques existants concernant la conservation de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles en Angola, au Congo et en RDC, a été réalisée pendant la phase initiale du projet transfrontalier du Mayombe. L'étude fournit une analyse des principales lacunes observées dans les cadres juridiques et politiques en vigueur dans chaque pays, et formule des recommandations pour l'harmonisation de la législation et des politiques relatives à la création et à la gestion intégrée de l'APT de la forêt du Mayombe.<sup>25</sup>

Afin de créer les conditions essentielles permettant la création et la gestion efficace de l'APT, grâce à l'engagement des parties prenantes et à la coopération régionale, les gouvernements devraient combler les lacunes observées dans les législations et politiques nationales pertinentes, et harmoniser la législation et les politiques y relatives. La sensibilisation et le renforcement des capacités des responsables nationaux concernés, du personnel de gestion, des principales parties prenantes et du public en général, sont également essentiels.

**OS1.1.** L'harmonisation de la législation et des politiques institutionnelles au niveau régional et l'achèvement de l'identification des lacunes observées dans chaque pays pour permettre la création conjointe et la gestion intégrée et efficace de l'APT de la forêt du Mayombe<sup>26</sup>.

**Stratégie 1:** La mise en place d'un cadre et d'arrangements institutionnels communs pour la création et la

<sup>23</sup> Central Albertine Rift Transboundary Protected Area Network, Transboundary Core Secretariat. 2006. Ten Years Transboundary Strategic Plan. ICCN, UWA and ORTPN, avec l'appui du PICG.

<sup>24</sup> Voir, entre autres:

- Sandwith, T., C. Shine, L. Hamilton and D. Sheppard. Series Editor: A. Phillips. 2001. Transboundary Protected Areas for Peace and Cooperation: Best Practice Protected Area Guidelines Series No. 7. WCPA – IUCN;
- Hanks, J. and R. Cronwright. 2006. Pre-feasibility study of the proposed Kavango Zambezi Transfrontier Conservation Area. Transfrontier Conservation Consortium, for PPF, on behalf of the Governments of Angola, Botswana, Namibia, Zambia and Zimbabwe;
- Ron, T. 2007. Southern Africa Development Community (SADC) Framework for Transfrontier Conservation Areas (TFCAs) – Issues and Options Report. Presented to the SADC Secretariat with SDC Support.
- Wilkie, D. and D. Meyers. 2011. Draft report on the Tri-National De Sangha (TNS). For the Tri-National Committee, supported by CTPE and WWF-World Bank Alliance

<sup>25</sup> Ecosphere. 2011. Legal and policy frameworks: Thematic Report. Mayombe Transfrontier Project. UNEP and IUCN.

<sup>26</sup> Cet objectif stratégique s'insère dans l'Axe 1 du *Plan de Convergence* de la COMIFAC (Commission des Forêts D'Afrique Centrale). Voir: COMIFAC. 2005. Plan de Convergence. Voir également <http://www.comifac.org/>

gestion coordonnées de l'APT, notamment par : la définition des limites géographiques convenues, de la vision, du but, des objectifs et des plans de gestion de l'APT ; la mise en place des mécanismes de communication et d'échange d'informations; le règlement des questions de sécurité en collaboration avec les organes chargés de la sécurité nationale et les forces armées; la mise en place des conditions favorisant la coopération dans l'application des lois, y compris la création et le fonctionnement efficace d'une unité mixte de maintien de l'ordre.

**Stratégie 2:** L'harmonisation de la législation et des politiques des pays se partageant les écosystèmes forestiers du Mayombe (RDC, Angola, Congo, et plus tard le Gabon). L'accent sera mis sur la coordination et l'harmonisation : des mécanismes de conservation de la biodiversité; de la catégorisation, de la désignation et de la gestion des AP. L'accent sera également mis sur l'implication effective des parties prenantes ; les droits et les avantages des communautés locales ; les EIE et les systèmes d'attribution de licences ; les licences d'exploitation forestière ; la compatibilité de l'aménagement du territoire et des régimes fonciers avec les objectifs de l'APT ; la définition des infractions, des sanctions et des pénalités.

**Stratégie 3:** l'achèvement de l'identification des lacunes observées dans la législation et les politiques nationales nécessaires dans chaque pays, notamment par: la mise en place des conditions propices à la conservation de la biodiversité ; la définition des catégories et des mécanismes de gestion des AP; la mise en place des conditions favorables à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de GCRN; l'engagement et la participation des parties prenantes au processus décisionnel ; la garantie des droits et avantages des communautés locales ; la soumission des initiatives de développement, de construction, d'utilisation et d'extraction à des études d'impact environnemental (EIE) approfondies pour servir de base à l'attribution de licences ; l'octroi des licences forestières conformément aux normes mondiales; la promotion de la compatibilité de la planification de l'utilisation des terres et des systèmes de tenure foncière avec les objectifs de l'APT ; la poursuite de l'analyse approfondie des gaps.

**Stratégie 4:** L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation et de renforcement des capacités sur les cadres politiques et institutionnels nationaux et régionaux pertinents, à l'intention des acteurs des institutions concernées, du personnel de gestion, des principales parties prenantes et du grand public.

### II.3.2. GR2: Gouvernance et Droits des Communautés locales

La création de mécanismes pour garantir le dialogue intersectoriel et intra-régional, la coordination et la coopération entre les parties prenantes aux niveaux local, national et régional, et avec des partenaires internationaux, est une condition essentielle pour la mise en place et la gestion efficace d'une APT. La capacité de créer et de gérer efficacement l'APT du Grand Mayombe dépendra, dans une large mesure, de la capacité des gouvernements se partageant la forêt du Mayombe et de leurs partenaires à assurer l'engagement des parties prenantes et leur participation effective aux processus de prise de décision. En plus, il sera nécessaire d'assurer, d'une part, le partage équitable des coûts et des avantages, et, d'autre part, l'identification des conflits et les mécanismes de leur résolution. Un plan préliminaire pour soutenir le dialogue multi-acteurs, aux niveaux local, national et régional, ainsi qu'une proposition de projet de subvention pour le renforcement de la coopération intersectorielle et intra-régionale dans l'APT du Mayombe ont été élaborés dans le cadre du projet transfrontalier du Mayombe<sup>27</sup>.

<sup>27</sup> Ron, T. 2011. A plan to support multi-stakeholders dialogue at country level and at regional level. Concept Note. Mayombe Transfrontier Project. UNEP and IUCN.

- Ron, T. 2011. Enhancing cross-sectoral and intra-regional cooperation in the transboundary Mayombe forest ecosystems. Draft Project Proposal. Mayombe Transfrontier Project. UNEP and IUCN.

Pour la mise en œuvre du Programme du Grand Mayombe dans les différentes aires protégées, au regard des spécificités locales, la plateforme transfrontalière des parties prenantes doit prévoir des mécanismes de concertation pouvant renforcer le partage des droits, les responsabilités et les bénéfices liés à ces aires protégées.

Le protocole d'accord de Cabinda (2009) précise les cadres institutionnels nationaux et régionaux convenus pour la collaboration<sup>28</sup>. Toutefois, il a été suggéré que les gouvernements envisagent une structure plus pratique et plus réduite, en utilisant les enseignements tirés de l'expérience existante<sup>29</sup> (voir section II.4.2.).

**OS2.1.** Révision, homologation, mise en place et fonctionnement des cadres institutionnels nécessaires pour la création, l'aménagement et la gestion efficace de l'APT de la forêt du Mayombe

**Stratégie 1:** Définition, validation et installation des structures institutionnelles de gouvernance partagée nécessaires pour l'APT (Comité (s) technique(s) et groupes de travail, Comité ministériel transfrontalier); installation de l'Unité de coordination du projet transfrontalier.

**Stratégie 2:** Définition, planification et installation des cadres institutionnels fondamentaux aux niveaux local, national et régional du personnel et des équipements nécessaires pour la création, l'aménagement et la gestion efficace de l'APT (y compris le Secrétariat de l'APT), et d'AP particulières.

**Stratégie 3:** Mise en place de mécanismes et d'un réseau pour permettre la communication, la coordination et des échanges permanents d'informations à l'échelle locale, nationale et régionale, ainsi qu'avec les partenaires internationaux et des programmes similaires.

**Stratégie 4:** Intégration du Gabon dans cette initiative, et extension de l'APT du Grand Mayombe pour y inclure sa partie nord.

**OS2.2.** Garantie de l'engagement des parties prenantes dans les processus décisionnels et de mise en œuvre de la création, de l'aménagement et de la gestion de l'APT du Grand Mayombe, aux niveaux local, national et régional

**Stratégie 1:** Création de mécanismes pour assurer la représentation permanente et adéquate des parties prenantes dans les consultations aux niveaux local, national et régional (avec un accent particulier sur les communautés locales), et pour intégrer leurs résultats dans les processus d'aménagement de l'APT et les plans stratégiques et de gestion pour l'APT. Les mécanismes de consultation peuvent reposer sur des questionnaires simples et inclure des méthodes à distance (par exemple, site web, liste de diffusion, e-mails), des consultations de terrain administrées par l'APT, le personnel national et les partenaires, ou à travers des ateliers, selon les possibilités et en recherchant les meilleurs coûts.

**Stratégie 2:** Amélioration de la communication et de la collaboration transfrontalière à l'échelle locale grâce à des réunions et à des échanges regroupant, entre autres, les personnels chargés de la gestion de l'APT et de ses composantes individuelles, ainsi que ceux des organes chargés de faire respecter les lois, les autorités locales, les autorités traditionnelles et les représentants des communautés.

**Stratégie 3:** Élaboration et mise en œuvre d'un programme global de renforcement des capacités pour mener une démarche participative, et pour la résolution des conflits intersectoriels et intra-régionaux.

<sup>28</sup> The Governments of Angola, the Republic of Congo and the Democratic Republic of Congo. 2009. MoU for the creation of the Mayombe forest transfrontier conservation area. July 2009, Cabinda, Angola.

<sup>29</sup> Par exemple, du TNS, CAR, des ACT de la SADC.



### II.3.3. GR3: Aménagement de l'espace et gestion durable de l'APT du Grand Mayombe

Comme indiqué plus haut, l'aménagement de l'APT de la forêt du Mayombe se fera suivant l'approche utilisée pour les réserves de biosphère. Une étude suggérant la voie à suivre pour l'aménagement de l'espace de l'APT et proposant de potentielles zones centrales de conservation intégrale et des corridors de conservation a été élaborée durant la phase initiale du projet transfrontalier du Mayombe<sup>30</sup>. Une deuxième étude analysant les utilisations actuelles des terres et les facteurs socio-économiques, et cartographiant l'information spatiale et la planification a été également réalisée<sup>31</sup>.

**OS3.1.** La planification spatiale de l'APT de la forêt du Mayombe à travers une approche réserve de biosphère

**Stratégie 1:** Aménagement de l'espace, zonage et cartographie de l'APT – sur la base d'un vaste processus de consultations et d'exploitation des informations existantes sur: les écosystèmes, la biodiversité, les menaces, les espèces phares et génériques, la connectivité, les formes d'utilisations actuelles et prévues des terres, le régime foncier et les facteurs socio-économiques.

**Stratégie 2:** Intégration des systèmes d'aménagement du territoire en vigueur à l'échelle locale et nationale et des considérations socio-économiques dans l'aménagement régional coordonné de l'APT, en vue d'améliorer la compatibilité, de minimiser les conflits intersectoriels, et de maximiser la conservation de l'APT et la réalisation des objectifs de développement durable.

**Stratégie 3:** Identification, au moyen d'études ciblées, des connaissances prioritaires manquantes qui sont nécessaires à l'aménagement de l'espace de l'APT.

**OS3.2.** Gestion durable et protection efficace de l'APT de la forêt du Mayombe, des AP particulières et des corridors de conservation.

**Stratégie 1:** Élaboration d'un plan de gestion sur des bases convenues pour l'APT, suivant une approche participative, et création des conditions propices à sa mise en œuvre efficace, à travers la collaboration entre les Etats, l'engagement des parties prenantes et un partenariat avec le secteur privé, les ONG nationales et internationales, et le soutien international.

**Stratégie 2:** Élaboration et mise en œuvre de plans de gestion propres à chaque AP, existante et nouvellement créée au sein de l'APT ; appui aux gouvernements et aux partenaires dans la mise en œuvre des plans de gestion d'AP existants ; élaboration et mise en œuvre des plans pour la gestion et la protection des corridors de conservation identifiés à travers des partenariats avec les propriétaires terriens et les concessionnaires.

**Stratégie 3:** Élaboration de plans innovants et de protocoles pour la surveillance et pour l'atténuation des menaces, des problèmes, des risques identifiés (par exemple, les risques de sécurité physique et sociale, les risques de maladie), des sources de conflit et des obstacles; expérimentation de méthodologies pilotes d'atténuation.

**Stratégie 4:** Élaboration et mise en œuvre de programmes de restauration des écosystèmes, incluant par exemple le reboisement des zones envahies par l'agriculture et un programme d'atténuation de l'invasion par *Chromolaena odorata*;

**Stratégie 5:** Élaboration et mise en œuvre d'un programme à long terme pour surveiller les changements intervenus dans la conservation et les facteurs de développement socio-économique dans l'APT, les AP particulières et les corridors de conservation.

<sup>30</sup> Ron, T. 2011. Potential for designating Protected Areas for conservation and for identifying conservation corridors as part of the planning process of the Mayombe forest TPA: Thematic Report. Mayombe Transfrontier Project. UNEP and IUCN.

<sup>31</sup> Pintea, L. (JGI), 2011. Socio-economic factors, land-uses analysis and GIS mapping, for the planning of the Mayombe forest TPA: Thematic Report. Mayombe Transfrontier Project. UNEP and IUCN. (In Process).

### II.3.4. GR4: Le développement économique durable

La majeure partie de la population des écosystèmes des forêts du Mayombe et spécialement dans la partie Sud, a été soumise à des décades de pauvreté et d'impacts de conflits armés, avec un accès limité aux services et infrastructures de base. Certaines parties de la zone sont densément peuplées, avec une population incluant des communautés autochtones, des déplacés-migrants et des réfugiés. Actuellement les communautés locales des écosystèmes forestiers du Mayombe sont essentiellement dépendantes d'une utilisation non durable des ressources naturelles pour leur moyen d'existence, notamment à travers le braconnage, la pêche, l'exploitation anarchique du bois, l'empiètement dans les zones protégées, l'exploitation minière anarchique et la participation aux commerces illégaux. De plus les attentes non satisfaites ont entraîné la fatigue, la frustration et la perte de confiance au niveau des communautés.

La création et la gestion efficace de l'APT de la forêt du Mayombe doivent intégrer des objectifs de conservation de la biodiversité et de développement socio-économique, à travers la coopération dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de réduction de la pauvreté. Ces programmes peuvent inclure le développement stratégique des moyens de subsistance durables comme le tourisme ; l'élaboration et la mise en œuvre des manuels sur les meilleures pratiques culturelles et forestières ; et l'examen des questions clés particulières, telles que l'atténuation des conflits homme-faune sauvage. Des concepts stratégiques spécifiques pour générer des moyens de subsistance alternatifs durables au Congo et pour atténuer le conflit homme-éléphant en Angola ont été élaborés durant la phase initiale du projet transfrontalier du Mayombe<sup>32</sup>.

Les programmes de GCRN (gestion communautaire des ressources naturelles) ont été mis en œuvre avec un succès visible dans plusieurs pays de la région de la SADC, et proposés comme un mécanisme souhaitable pour garantir l'engagement des communautés locales dans la gestion des ACT de la SADC<sup>33</sup>. Une législation et des politiques nationales adéquates, ainsi que des capacités institutionnelles suffisantes au niveau local, sont nécessaires pour permettre la mise en œuvre des programmes de GCRN.

Jusqu'à ce que la législation et les politiques nécessaires soient adoptées par les pays et que les capacités institutionnelles au niveau local soient créées pour permettre l'élaboration de programmes de GCRN coordonnés au niveau régional, les microprojets existants peuvent être renforcés et de nouveaux projets pilotes initiés pour se pencher sur les priorités identifiées. Des projets pilotes pour des moyens de subsistance alternatifs durables avec les communautés locales sont développés et mis en œuvre par les gouvernements et leurs partenaires depuis plusieurs années dans certaines parties de la zone de l'APT<sup>34</sup>. Il faudrait renforcer les partenariats (par exemple, avec des ONG internationales, des ONG locales et le secteur privé) pour appuyer les initiatives existantes et nouvelles.

<sup>32</sup> Ron, T. 2011. Analysis of options to address unsustainable use of natural resources, through generating sustainable alternative livelihoods in the Congo component of the Mayombe forest. Concept Note. Mayombe Transfrontier Project. UNEP and IUCN.

- Ron, T. 2011. Strategic analysis of options to address Human-Elephant-Conflict in the Angolan component of the Mayombe forest. Concept Note. Mayombe Transfrontier Project. UNEP and IUCN.

<sup>33</sup> Voir, entre autres:

- IRDNC: [www.irdnc.org.na](http://www.irdnc.org.na);

- Hanks, J. and R. Cronwright. 2006. Pre-feasibility study of the proposed Kavango Zambezi Transfrontier Conservation Area. Transfrontier Conservation Consortium, for PPF, on behalf of the Governments of Angola, Botswana, Namibia, Zambia and Zimbabwe;

- Ron, T. 2007. Southern Africa Development Community (SADC) Framework for Transfrontier Conservation Areas (TFCAs) – Issues and Options Report. Presented to the SADC Secretariat with SDC Support.

<sup>34</sup> E.g, WWF project in Luki BR; planned WWF project in Dimonika BR; JGI project in Tchimpounga NR; WCS project in Conkouati-Douli NP; National conservation efforts and plan in the Maiombe forest, Cabinda, Angola

**OS4.1.** Élaboration et mise en œuvre d'un plan stratégique, avec les communautés locales vivant dans la zone de l'APT, pour passer d'une utilisation non durable des ressources naturelles à des moyens de subsistance alternatifs durables.

**Stratégie 1:** Élaboration et mise en œuvre avec les communautés locales et les partenaires (par exemple, les ONG, le secteur privé), d'un plan à long terme pour garantir l'engagement des communautés et les avantages provenant de la création et de la gestion durable de l'APT, à travers des programmes de GCRN et la participation à la protection et à la restauration des ressources sur l'ensemble de l'APT, en commençant avec des microprojets pilotes dans des sites choisis, et en renforçant les initiatives existantes avec les partenaires.

**Stratégie 2:** Élaboration et diffusion de manuels spécifiques sur les meilleures pratiques agricoles, forestières et en matière d'utilisation des ressources naturelles pour l'APT de la forêt du Mayombe<sup>35</sup>, et expérimentation de ces pratiques avec les communautés dans des sites choisis.

**Stratégie 3:** Élaboration d'une analyse et d'un plan stratégique pour le conflit homme-faune sauvage, mise en œuvre de projets pilotes pour expérimenter des combinaisons de mesures d'atténuation, et en tirer des enseignements pour un vaste programme d'atténuation du conflit homme-faune avec un accent sur les conflits Homme-Éléphants

**Stratégie 4:** Réalisation d'une étude pour évaluer le potentiel et la faisabilité du développement du tourisme, dans les différentes composantes de l'APT et dans des AP spécifiques, et pour créer des opportunités économiques à travers un plan de développement touristique.

**Stratégie 5:** Réalisation d'une étude économique pour évaluer les coûts estimatifs et les bénéfices attendus de la création et de la gestion durable de l'APT, y compris les avantages potentiels provenant du tourisme et de produits des moyens de subsistance durables, et développement de plusieurs modèles alternatifs pour garantir un partage équitable des coûts et des avantages dans les différents pays et au niveau régional.

### II.3.5. GR5: Application des lois

L'application des lois est largement reconnue comme étant essentielle pour permettre la conservation de la biodiversité, et en particulier pour la protection de certaines espèces menacées d'extinction, tant dans les contextes nationaux que transfrontaliers. Le rapport sur le TNS (Tri-National de la Sangha) souligne l'importance de renforcer les capacités d'application de la loi au niveau national, comme base pour permettre également l'application des lois au niveau transfrontalier<sup>36</sup>.

Le concept d'effort transfrontalier pour protéger la forêt du Mayombe, initié en 2000, a résulté d'abord de l'information recueillie grâce aux consultations des parties prenantes, à Cabinda, au sujet du vaste trafic transfrontalier illégal de la flore et la faune sauvages, de la composante angolaise de la forêt vers les pays voisins. Les premières discussions interministérielles à cette époque étaient axées sur la coopération dans l'application des lois. Le trafic transfrontalier est une préoccupation majeure, résultant de l'état de conservation remarquablement différentiel des populations forestières et fauniques, sur de très courtes distances, combiné avec un accès transfrontalier assez facile dans la partie méridionale de la forêt du Mayombe. Le fait que la forêt

<sup>35</sup> Based on existing regional experience and manuals in similar situations in the region (see, e.g., <http://carpe.umd.edu/>)

<sup>36</sup> E.g., Tranquilli, S. et al. 2011. Lack of conservation effort rapidly increases African great ape extinction risk. *Conservation letters* 0 (2011): 1-8. Wiley Periodicals, Inc.

- Wilkie, D. and D. Meyers. 2011. Draft report on the Tri-National De Sangha (TNS). For the Tri-National Committee, supported by CTPE and WWF-World Bank Alliance

est située à proximité des grands centres urbains et des ports de Boma, de Pointe-Noire, et de Cabinda, accroît davantage la demande pour le braconnage et l'exploitation forestière à des fins commerciales. La mise en place des capacités efficaces d'application des lois, est essentielle et urgente pour la protection et le maintien de la biodiversité de la forêt du Mayombe, surtout dans sa partie sud.

Une solution d'entente doit être recherchée entre les gouvernements et leurs partenaires, pour permettre le bon fonctionnement à long terme des unités nationales et régionales chargées de faire respecter les lois, éventuellement à travers la coopération avec d'autres organes nationaux existants chargés d'assurer le respect des lois, et avec des partenaires pouvant garantir un soutien de longue durée<sup>37</sup>.

Par ailleurs, l'application des lois est nécessaire pour prévenir et sanctionner les infractions, surveiller les activités forestières, de développement, les constructions, les activités minières et d'exploration, en conformité avec les EIE et l'octroi de licences selon des processus adéquats.

**OS5.1.** Réduction de l'exploitation illégale des ressources naturelles et de la biodiversité et, du trafic transfrontalier dans les écosystèmes forestiers du Mayombe.

**Stratégie 1:** Recrutement, équipement et formation du personnel pour la protection et la gestion durable de chaque AP, notamment les éco-gardes des communautés locales.

**Stratégie 2:** Mise en place, équipement et formation des unités chargées d'assurer le respect des lois à l'intérieur des pays pour protéger les composantes nationales de la forêt du Mayombe et sa biodiversité, à travers la coopération avec les forces armées nationales et les organes chargés d'assurer le respect des lois (par exemple, l'armée, la police, la police des frontières, l'immigration, la douane, les forestiers), et grâce à l'implication des parties prenantes.

**Stratégie 3:** Mise en place de mécanismes de communication et de coordination permanents entre les organes nationaux chargés d'assurer le respect des lois, ainsi qu'avec les organismes régionaux et internationaux en la matière (par exemple, INTERPOL).

**Stratégie 4:** Mise en place, équipement et formation d'un organe régional chargé d'assurer le respect des lois et des renseignements pour un effort conjoint pour lutter contre le trafic transfrontalier.

**Stratégie 5:** Mise en place, équipement et formation des unités spéciales nationales chargées de superviser les activités de développement, de construction, d'exploitation minière et d'exploration, en conformité avec les EIE et les licences appropriées, et pour prévenir et sanctionner les infractions. Sinon, mise en place d'une commission indépendante qui comprendrait des experts internationaux<sup>38</sup>; collaboration avec les services forestiers nationaux pour superviser les activités forestières autorisées.

### II.3.6. GR6: Information, Communication sociale, Éducation et renforcement des capacités techniques

La phase initiale du projet transfrontalier du Mayombe, ainsi que les efforts initiaux dans chacun des pays, étaient axés, dans une large mesure, sur la sensibilisation des décideurs, des parties prenantes sur, l'importance économique des écosystèmes forestiers du Mayombe, ainsi que sur la nécessité d'une collaboration

<sup>37</sup> E.g., as in the TNS example (see footnote 25), where CAWHFI with matching funds from partner NGOs supports anti-poaching activities;

- See also the LAGA experience: [www.LAGA-enforcement.org](http://www.LAGA-enforcement.org)

<sup>38</sup> Based on IUCN's experience in Mauritania and Guinea Bissau, as well as in the Niger Delta in Nigeria.

transfrontalière en matière d'efforts pour la protection, la conservation et la gestion durable. Un programme stratégique global et concerté pour la sensibilisation et l'éducation est nécessaire pour accompagner les divers aspects de la création, de l'aménagement et de la gestion durable de l'APT. La sensibilisation des partenaires internationaux est également indispensable, pour obtenir leur soutien.

En vue d'assurer la viabilité, il est essentiel d'identifier et de compléter les exigences de renforcement des capacités techniques à tous les niveaux, sur tous les aspects, et de tous les groupes cibles concernés, conformément à l'évaluation des besoins en capacités et au programme de renforcement des capacités techniques. Une attention particulière devra être accordée à la mise à niveau des capacités des composantes de l'APT, à travers des programmes régionaux d'échange basés sur l'assistance des pairs.

**OS6.1.** Sensibilisation de toutes les parties prenantes concernées dans les pays se partageant l'APT de la forêt du Mayombe et des partenaires internationaux, à l'importance des écosystèmes forestiers du Mayombe et aux objectifs, stratégies et plans de l'APT.

*Stratégie 1:* Élaboration et mise en œuvre d'un programme stratégique global et concerté pour l'éducation, la sensibilisation et la diffusion de l'information, aux niveaux local, national, régional et international.

*Stratégie 2:* Élaboration et mise en œuvre d'un programme spécifique pour l'intégration de l'éducation environnementale dans les systèmes éducatifs formels et informels, au niveau local.

*Stratégie 3:* Établissement de partenariats avec les chaînes des médias nationaux et internationaux pour la diffusion de l'information.

*Stratégie 4:* Développement et gestion d'un site web de l'initiative forestière du Mayombe servant d'outil de sensibilisation, d'éducation, de diffusion des informations et d'appui aux processus de consultation.

**OS6.2.** Renforcement et mise à niveau des capacités techniques des participants pour la création, l'aménagement et la gestion de l'APT, à tous les niveaux.

*Stratégie 1:* Élaboration et mise en œuvre d'un programme stratégique global et concerté d'évaluation des besoins en capacités et de renforcement des capacités techniques aux niveaux local, national et régional. L'accent sera mis sur des programmes particuliers de formation et de renforcement des compétences des groupes cibles spécifiques à court, moyen et long terme (par exemple, les représentants du gouvernement, le personnel de l'APT et des AP, le personnel des organes chargés d'assurer le respect des lois, les ONG locales et les organisations communautaires, le personnel juridique, les membres des communautés, les chefs traditionnels, les associations d'animation sociale, les forestiers). D'autres aspects spécifiques de la gestion de l'APT seront également pris en compte, comme la conduite d'un processus de planification participative, la gestion de l'AP, la recherche écologique et la surveillance de la faune, l'atténuation du conflit homme-faune sauvage, la gestion du projet, l'application des lois, la gouvernance, les meilleures pratiques culturelles. Le développement du tourisme.

*Stratégie 2:* Élaboration d'une base de données sur les possibilités de formation pertinentes existantes dans les pays concernés et dans la région, en vue de leur valorisation le cas échéant.

*Stratégie 3:* Élaboration et mise en œuvre d'un programme d'échange pour répondre aux besoins pertinents de capacités identifiés.

### II.3.7. GR7: Viabilité financière

Le processus de création, d'aménagement et de gestion de l'APT de la forêt du Mayombe nécessite d'importants investissements préliminaires. La gestion efficace à long terme de l'APT nécessite la garantie de la viabilité financière.

OS7.1. Établissement et maintien de la viabilité financière de l'APT de la forêt du Mayombe

**Stratégie 1:** Réalisation d'une étude économique pour évaluer les coûts et les bénéfices attendus de la création, de l'aménagement et de la gestion durable de l'APT et développement de plusieurs modèles alternatifs pour garantir le partage équitable et durable des coûts et des avantages dans les différents pays et à l'échelle régionale.

**Stratégie 2:** Mobilisation d'un important soutien financier international pour la création, l'aménagement de l'APT et les investissements initiaux ;

**Stratégie 3:** Établissement de partenariats avec des acteurs spécifiques pour le cofinancement, la cogestion et la mise en œuvre conjointe d'activités dans des sites spécifiques, dans la zone de l'APT ;

**Stratégie 4:** Garantie de budgets nationaux annuels suffisants pour permettre la gestion efficace à long terme de l'APT et d'AP particulières, ainsi que l'emploi continu du personnel de l'APT, et le fonctionnement à long terme des cadres institutionnels de collaboration à l'échelle nationale et régionale.

Tableau 3: Ébauche de calendrier pour la réalisation des objectifs stratégiques

Objectifs stratégiques /années	1	2	3	4	5
OS1.1. L'harmonisation de la législation et des politiques au niveau régional, et l'achèvement de l'identification de toutes les lacunes observées au niveau des pays, éléments essentiels pour permettre la création conjointe et une gestion efficace et intégrée de l'APT de la forêt du Mayombe.	X	X	X	X	X
OS2.1. Mise en place et fonctionnement des cadres institutionnels nécessaires pour la création, l'aménagement et la gestion efficace de l'APT de la forêt du Mayombe, grâce à l'engagement des parties prenantes et à la coopération régionale.	X	X	X		
OS2.2. La garantie de l'engagement des parties prenantes dans les processus décisionnel et de mise en œuvre de la création, de l'aménagement et de la gestion l'APT de la forêt du Mayombe au niveau local, national et régional.	X	X	X	X	X
OS3.1. L'aménagement de l'espace de l'APT de la forêt du Mayombe, à travers une approche utilisée pour les réserves de biosphère.	X	X	X	X	X
OS3.2. La gestion durable et la protection efficace de l'APT de la forêt du Mayombe, d'AP particulières et des corridors de conservation.		X	X	X	X
OS4.1. L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique, avec les communautés locales vivant dans la zone de l'APT de la forêt du Mayombe, pour passer d'une utilisation non durable des ressources naturelles aux moyens de subsistance de remplacement durables.	X	X	X	X	X
OS5.1. Réduction de l'exploitation illégale des ressources naturelles et de la biodiversité, et du trafic transfrontalier, dans les écosystèmes forestiers du Mayombe, en renforçant les capacités des organes chargés d'assurer le respect des lois et la collaboration.	X	X	X	X	X
OS6.1. Sensibilisation de toutes les parties prenantes concernées dans les pays se partageant l'APT de la forêt du Mayombe et des partenaires internationaux à l'importance des écosystèmes forestiers du Mayombe et aux objectifs, stratégies et plans de l'APT.	X	X			
OS6.2. Renforcement et égalisation des capacités techniques des participants à la création, à l'aménagement et à la gestion de l'APT, à tous les niveaux.	X	X	X	X	X
OS7.1. Établissement et maintien de la viabilité financière de l'APT de la forêt du Mayombe.	X	X	X	X	X



## II.4. Cadre de mise en œuvre du Plan stratégique

### II.4.1. Termes et sigles

Le terme et l'acronyme suivants sont proposés aux fins d'approbation: **Aire de conservation transfrontalière des écosystèmes forestiers du Mayombe (ACT- EFM)**. Premièrement, il est suggéré de remplacer le terme *Aire protégée transfrontalière (APT)* par le terme *Aire de conservation transfrontalière (ACT)*, afin de souligner l'approche utilisée, qui est celle des réserves de biosphère, pour ce qui est de l'aménagement des zones, en intégrant les zones qui sont protégées aux fins de conservation avec les zones tampon et les zones de transition à usages multiples. Deuxièmement, il est suggéré d'utiliser le terme *Écosystèmes forestiers du Mayombe (EFM)* pour montrer que la l'ACT devrait couvrir toute la région des écosystèmes forestiers du Mayombe, et pas seulement la haute forêt du massif du Mayombe.

### II.4.2. Cadre institutionnel

Le protocole d'accord de Cabinda (2009) précise les cadres institutionnels nationaux et régionaux convenus suivants pour la collaboration:<sup>39</sup>:

- le comité ministériel transfrontalier;
- le comité technique transfrontalier;
- les comités techniques nationaux;
- le Coordonnateur national;
- le Directeur de projet.

Toutefois, il a été suggéré d'envisager une structure plus pratique et plus réduite, en se basant sur les expériences existantes dans d'autres APT dans la région<sup>40</sup>. Le cadre institutionnel détaillé sera discuté par les parties prenantes et adopté par les gouvernements, pour être intégré dans la version opérationnelle de ce plan stratégique.

#### II.4.2.1. PHASE DE CRÉATION DE L'APT (5 ANS)

La phase préliminaire et intérimaire du Projet transfrontalier du Mayombe (2010-2011) a été exécutée par le PNUE-GRASP, avec l'appui financier du gouvernement norvégien, et avec l'UICN-PACO comme agence d'exécution, pour les trois pays signataires de l'Accord et du Protocole d'accord de Cabinda.

Ce Plan stratégique de l'APT peut être exécuté soit dans le même cadre institutionnel, soit dans tout autre cadre qui serait retenu par les trois gouvernements.

Le cadre d'orientation (basé sur l'Accord et le protocole d'accord de Cabinda)<sup>41</sup>:

- les comités techniques nationaux, avec des représentants de toutes parties prenantes, qui seront coordonnés par l'autorité nationale responsable de chaque pays et dirigés par le coordonnateur national du projet / point focal national (qui seront désignés par les ministres respectifs);

<sup>39</sup> The Governments of Angola, the Republic of Congo and the Democratic Republic of Congo. 2009. MoU for the creation of the Mayombe forest transfrontier conservation area. July 2009, Cabinda, Angola.

<sup>40</sup> E.g., J. Refisch (UNEP/GRASP) proposes a model with only one technical committee (transboundary), and with thematic Working Groups.

- The TNS experience also demonstrates the importance of the transboundary technical committee (Comité Tri-National de Planification et d'Exécution, CTPE) and thematic working groups.

<sup>41</sup> This framework is based on the Cabinda Accord and MoU (2009), but can be reviewed by the countries (see footnote 44 above)



- les comités techniques transfrontaliers, avec les points focaux nationaux du projet représentant les comités techniques nationaux;
- les groupes de travail nationaux et transfrontaliers chargés de tâches spécifiques;
- le comité ministériel transfrontalier - l'organe décisionnel.

Le cadre d'exécution:

- L'Unité de coordination du Projet transfrontalier, chargée de l'exécution du Plan stratégique au jour le jour (avec un personnel technique à temps plein, comprenant un coordonnateur, un Administrateur / comptable, des consultants et des techniciens internationaux et nationaux pour la mise en œuvre de certains sous-projets et activités).

L'Unité de coordination du projet peut être supervisée, dans la phase préliminaire et intérimaire, par l'UICN (ou une autre institution/ ONG internationale). Le PNUE-GRASP peut aussi le superviser directement, ou déléguer cette tâche à une entité sous régionale (RAPAC, CEEAC, etc.) ou encore à un consortium d'organisations internationales et sous régionales, chaque organisation gérant un domaine thématique ou géographique lié à ses compétences. Cette dernière option est basée en grande partie sur les expériences existantes<sup>42</sup>.

Il est prévu que les cadres institutionnels nationaux et le personnel d'orientation de chaque pays soient cofinancés par les gouvernements respectifs; les cadres institutionnels transfrontaliers d'orientation seraient financés grâce à l'effort commun et convenu des gouvernements et aux fonds du projet ; quant au cadre institutionnel d'exécution de l'Unité de coordination, il serait financé par des fonds du projet, à mobiliser.

#### II.4.2.2. PHASE D'ENTRETIEN DE L'APT (APRÈS 5 ANS)

En vue d'assurer sa viabilité et son appropriation, l'Unité de coordination du projet transfrontalier serait remplacée à la fin des cinq premières années de la phase d'établissement de l'APT, par un Secrétariat permanent de l'APT. Le Secrétariat de l'APT serait alors chargé de l'exécution au jour le jour de toutes les tâches, et serait financé par les gouvernements. La viabilité financière sera établie grâce à un fonds de l'APT, basé sur des budgets nationaux annuels permanents et convenus, ainsi que sur le soutien continu des partenaires internationaux, qui devraient être mobilisés, gérés et entretenus par le Secrétariat de l'APT. Les mêmes cadres institutionnels d'orientation, comités nationaux et transfrontaliers et groupes de travail, tels qu'approuvés pour la phase d'établissement de l'APT, devraient continuer à fonctionner pendant la phase d'entretien de l'APT, bien que la fréquence des réunions puisse être réduite. Il convient de relever que le Secrétariat de l'APT n'aurait de pouvoir dans aucun des pays, de sorte que son rôle serait strictement limité à la facilitation et à la coordination.

#### II.4.3. Mise en œuvre et coordination opérationnelles

L'Unité de coordination du projet transfrontalier sera chargée de la mise en œuvre du Plan stratégique.

L'Unité de Coordination facilitera davantage la coopération et la synergie dans la mise en œuvre du plan stratégique avec les différentes initiatives existantes et avec les différents partenaires exerçant des activités dans la zone du projet. La coopération sera renforcée avec les organismes gouvernementaux compétents (en plus des autorités

<sup>42</sup> J. Refisch, pers.comm., and see also, e.g.:

- Wilkie, D. and D. Meyers. 2011. Draft report on the Tri-National De Sangha (TNS). For the Tri-National Committee, supported by CTPE and WWF-World Bank Alliance;
- Central Albertine Rift Transboundary Protected Area Network, Transboundary Core Secretariat. 2006. Ten Years Transboundary Strategic Plan. ICCN, UWA and ORTPN, supported by IGCP.

nationales respectives conduisant le processus de l'APT de la forêt du Mayombe, et comprenant le personnel d'AP particulières). Des partenariats seront établis avec les ONG locales, nationales et internationales qui gèrent des initiatives de conservation et des aires protégées dans la région forestière du Mayombe; avec le secteur privé (principalement les concessionnaires forestiers, mais aussi les compagnies minières, et d'éventuels exploitants d'entreprises touristiques), et avec les communautés locales, les chefs traditionnels et les associations de base.

Le cadre institutionnel proposé (voir ci-dessus) permettra de déterminer la nature des partenariats et de la coopération. Si une entité est sélectionnée pour superviser la mise en œuvre du projet pour le compte des trois gouvernements, alors cette entité devrait accroître la formalisation de nouveaux partenariats grâce à des accords. L'objectif de ces accords devrait être d'éviter la concurrence et le chevauchement, pour permettre un échange d'informations, accroître la coordination et la collaboration, identifier toutes les composantes thématiques et géographiques qui sont gérées par les partenaires, et concentrer les activités sur les lacunes identifiées conjointement. Le partage des installations utilisées et l'emploi conjoint du personnel du projet peuvent également être convenus, pour réduire les coûts et accroître l'efficacité de tous.

Si, toutefois, les gouvernements choisissent de faire mettre en œuvre le projet sous la supervision d'une coalition d'institutions nationales / autorités compétentes, du PNUE / GRASP, et d'ONG internationales, régionales et locales – il faudrait mettre au point un accord entre toutes les entités participantes, en indiquant clairement les rôles, responsabilités et contributions de chacune, et identifier des mécanismes de coordination clairs et simples entre elles. Un modèle de partenariat et de coopération convenu serait mis au point. Par exemple, le modèle du Central Albertine Rift (CAR) peut être utilisé, où chaque domaine technique du plan transfrontalier a une organisation partenaire comme coordinateur<sup>43</sup>.

Dans la partie nord de l'APT, les gouvernements du Congo et du Gabon ont déjà mis en place des cadres institutionnels et des partenariats avec les ONG et le secteur privé, ou sont en train de les développer et de les formaliser, et le travail de conservation est beaucoup plus avancé que dans la partie sud. Il faudrait rechercher des solutions innovantes pour améliorer les partenariats et permettre la coordination et la collaboration de ces initiatives existantes et prévues avec le processus de l'APT du Mayombe.

Une proposition de projet pour renforcer la coopération intersectorielle et intra-régionale dans la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers du Mayombe a été élaborée pour soumission aux bailleurs de fonds, durant la phase intérimaire du projet transfrontalier du Mayombe (2011).

Il est prévu que des propositions de projets supplémentaires soient élaborées, pour remédier aux lacunes identifiées, et soumises aux bailleurs de fonds, par l'Unité de coordination du Projet transfrontalier, et de concert avec les partenaires. Le PNUE / GRASP est en train de conduire l'élaboration et la promotion d'un projet FEM / PNUE et des propositions de projets relatif au mécanisme REDD+.

Afin de renforcer la coopération régionale, il faudrait améliorer la coordination et la collaboration avec les initiatives nationales et régionales spécifiques qui recouvrent la totalité ou une partie de la région forestière du Mayombe (par exemple, le CARPE-PFBC, le cadre des ACT de la SADC, la COMIFAC).

Les gouvernements signataires de l'Accord et du Protocole d'accord de Cabinda superviseront et orienteront la révision périodique du Plan stratégique. Chaque gouvernement, avec l'appui de ses partenaires, est responsable de la planification et de la mise en œuvre des activités dans sa composante respective de l'APT, en coordination avec le plan stratégique transnational.

---

<sup>43</sup> Voir note de bas de page 49

## II.5. Cadre de suivi

L'Unité de Coordination du projet transfrontalier du Mayombe assurerait le suivi de la réalisation des objectifs stratégiques, sur une base semestrielle. Ce suivi devrait servir de base pour l'identification permanente des lacunes observées dans la mise en œuvre du Plan stratégique, et pour l'élaboration de propositions de projets spécifiques pour les combler.

L'évaluation participative (mesure de la performance des activités de conservation et de subsistance / développement à l'échelle d'un paysage en évaluant les changements dans le capital naturel, le capital social, le capital humain, le capital physique et le capital financier), peut éventuellement être effectuée à la fin des deux premières années et à nouveau en fin d'année 5 de la mise en œuvre de ce plan quinquennal.

Le cadre logique préliminaire pour le suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique (tableau 3) serait davantage discuté et finalisé grâce à des consultations, pour être intégré dans la version opérationnelle du Plan stratégique.

## II.6. Estimation du budget pour cinq ans

Le coût de la mise en œuvre du plan stratégique est estimé à 21,1 millions de dollars US, dont 9,075 millions pour les deux premières années. Le détail de ces coûts est donné dans l'annexe III.

Tableau 4. Résumé du budget pour les cinq premières années

Objectifs stratégiques	Total
OS1.1	300 000
OS2.1	2 900 000
OS2.2	380 000
OS3.1	4 350 000
OS3.2	4 500 000
OS4.1	4 000 000
OS5.1	2 130 000
OS6.1	450 000
OS6.2	1 660 000
OS7.1	430 000
<b>Total</b>	<b>21 100 000</b>

Tableau 5: cadre de suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique

Groupes de résultats clés	Objectif stratégique	Indicateur	Moyens de vérification	Parties prenantes
GR1: Cadres juridiques et politiques	OS1.1. L'harmonisation de la législation et des politiques au niveau régional et l'achèvement de l'identification des lacunes observées dans chaque pays sont essentiels pour permettre la création conjointe et la gestion intégrée et efficace de l'APT de la forêt du Mayombe.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des lacunes dans la législation nationale, lesquelles sont comblées à la fin de la 3<sup>ème</sup> année</li> <li>- Nombre de législation et politiques harmonisées par les pays concernés à la fin de la 3<sup>ème</sup> année.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouvelle législation nationale entérinée</li> <li>- Harmonisation du document de politique</li> </ul>	Min. Env.; Ministères responsables ; Parlements; Personnel de l'APT, Coordination du Projet
GR2: Cadres institutionnels et une approche participative	OS2.1. Mise en place et fonctionnement des cadres institutionnels nécessaires pour la création, l'aménagement et la gestion efficace de l'APT de la forêt du Mayombe, grâce à l'engagement des parties prenantes et à la coopération régionale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre et composition des parties prenantes aux cadres institutionnels nationaux et transfrontaliers à la fin de la 3<sup>ème</sup> année.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctionnement des cadres institutionnels identifiés.</li> </ul>	Min. Env.; Ministères responsables; Coordination du Projet; Personnel de l'APT, Représentants des parties prenantes locales
	OS2.2. Garantie de l'engagement des parties prenantes dans les processus décisionnel et de mise en œuvre de la création, de l'aménagement et de la gestion de l'APT de la forêt du Mayombe aux niveaux local, national et régional.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'engagements officiels pris et respectés par les parties prenantes</li> <li>- Nombre et composition des parties prenantes adhérant aux engagements pris.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctionnement des cadres institutionnels identifiés.</li> </ul>	Min. Env.; Ministères responsables; Coordination du Projet; Personnel de l'APT, Représentants des parties prenantes locales

Groupes de résultats clés	Objectif stratégique	Indicateur	Moyens de vérification	Parties prenantes
<p>GR3: Aménagement de l'espace et gestion durable de l'APT de la forêt du Mayombe</p>	<p>OS3.1. Aménagement de l'espace de l'APT de la forêt du Mayombe, à travers une approche utilisée pour les réserves de biosphère.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Superficies totales accordées à l'APT par les pays concernés ;</li> <li>- Document de création officiel de l'APT ;</li> <li>- Catégories de zones d'utilisation validées par les parties prenantes de l'APT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan et carte de l'espace (territoire)</li> <li>- plan d'aménagement et de gestion</li> </ul>	<p>Min. Env.; Ministères responsables; Coordination du Projet; ONG, Secteur privé, Parties prenantes locales, Personnel de l'APT</p>
<p>GR4: Développement économique durable</p>	<p>OS3.2. Gestion durable et protection efficace de l'APT de la forêt du Mayombe et des AP individuelles et des corridors de conservation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation et niveau de mise en œuvre du plan de gestion de l'APT, des plans de gestion d'AP spécifiques et de programmes de gestion spécifiques à a fin de a 5<sup>ème</sup> année.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rapports de suivi de la mise en œuvre du plan de gestion.</li> </ul>	<p>Min. Env.; Ministères responsables; Coordination du Projet; ONG, Secteur privé, Parties prenantes locales, Personnel de l'APT.</p>
<p>GR4: Développement économique durable</p>	<p>OS4.1. Élaboration et mise en œuvre d'un plan stratégique, avec les communautés locales vivant dans la zone de l'APT de la forêt du Mayombe, pour passer d'une utilisation non durable des ressources naturelles aux moyens de subsistance de remplacement durables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du plan stratégique à a fin de la 1<sup>ère</sup> année.</li> <li>- Mise en œuvre réussie d'au moins trois microprojets pilotes de moyens de subsistance durables, de trois interventions pilotes de conservation et d'un projet pilote de l'atténuation du conflit homme-faune dans chacun des pays à la fin de la 5<sup>ème</sup> année.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du plan stratégique.</li> <li>- Approbation des manuels sur les meilleures pratiques.</li> <li>- Rapports d'activités.</li> </ul>	<p>Min. Env.; Communautés locales, Coordination du projet; ONG, Secteur privé, Services des Forêts et de l'Agriculture, Personnel de l'APT.</p>

Groupes de résultats clés	Objectif stratégique	Indicateur	Moyens de vérification	Parties prenantes
GR5: Application des lois	OS5.1 Réduction de l'exploitation illégale des ressources naturelles et de la biodiversité et du trafic transfrontalier dans les écosystèmes forestiers du Mayombe, en renforçant les capacités des organes chargés d'assurer le respect des lois et la collaboration.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du Protocole à la fin de la 1<sup>ère</sup> année.</li> <li>- Installation et fonctionnement des organes nationaux et transfrontaliers mixtes chargés d'assurer le respect des lois à la fin de la 4<sup>ème</sup> année.</li> <li>- Réussite d'au moins quatre opérations d'envergure visant à faire respecter les lois dans chaque pays et de quatre opérations transfrontalières chaque année à partir de la 3<sup>ème</sup> année.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ratification du protocole.</li> <li>- Rapports d'activité.</li> </ul>	<p>Min. Env.;</p> <p>Organes nationaux chargés d'assurer le respect des lois, Communautés locales, Coordination du projet; ONG, Personnel de l'APT.</p>
GR6: Sensibilisation, éducation et renforcement des capacités techniques	OS6.1. Sensibilisation de toutes les parties prenantes concernées dans les pays se partageant l'APT de la forêt du Mayombe, et les partenaires internationaux à l'importance des écosystèmes forestiers du Mayombe et aux objectifs, stratégies et plans de l'APT.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration de programmes stratégiques d'éducation à la fin de la 1<sup>ère</sup> année.</li> <li>- Mise en œuvre d'au moins 2 programmes spécifiques de sensibilisation, et d'un programme d'éducation dans chaque pays à a fin de a 3<sup>ème</sup> année.</li> <li>- Diffusion de l'information sur l'APT de la forêt du Mayombe dans au moins deux chaînes de média dans chaque pays et sur une chaîne internationale à la fin de la 3<sup>ème</sup> année.</li> <li>- Mise en place et gestion d'un site web à la fin de la 3<sup>ème</sup> année.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du programme.</li> <li>- Rapports d'activité.</li> <li>- Publications dans les médias</li> <li>- Fonctionnement du site web.</li> </ul>	<p>Min. Env.;</p> <p>Coordination du Projet;</p> <p>ONG,</p> <p>Parties prenantes locales,</p> <p>Personnel de l'APT.</p>

Groupes de résultats clés	Objectif stratégique	Indicateur	Moyens de vérification	Parties prenantes
	OS6.2. Renforcement et égalisation des capacités techniques des participants à la création, à l'aménagement et à la gestion de l'APT, à tous les niveaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration du programme stratégique d'évaluation des besoins en capacités et de renforcement des capacités à la fin de la 1<sup>ère</sup> année.</li> <li>- Mise en œuvre d'au moins 5 programmes spécifiques de formation et d'échange d'expérience dans chaque pays chaque année.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du programme stratégique.</li> <li>- Rapports d'activité.</li> <li>- Suivi des capacités des stagiaires.</li> </ul>	Min Env.; Ministères responsables, ONG, OC, Communautés locales, personnel de l'APT, personnel des organes chargés du respect des lois, experts forestiers
GR7: Viabilité financière	OS7.1. Établissement et maintien de la viabilité financière de l'APT de la forêt du Mayombe.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Montant des financements mobilisés</li> <li>- Nombre de partenaires financiers ayant des intérêts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation de l'étude et des protocoles.</li> <li>- Rapports financiers.</li> </ul>	Min. Env.;; Parties prenantes locales, Coordination du projet, Personnel de l'APT, Bailleurs de fonds

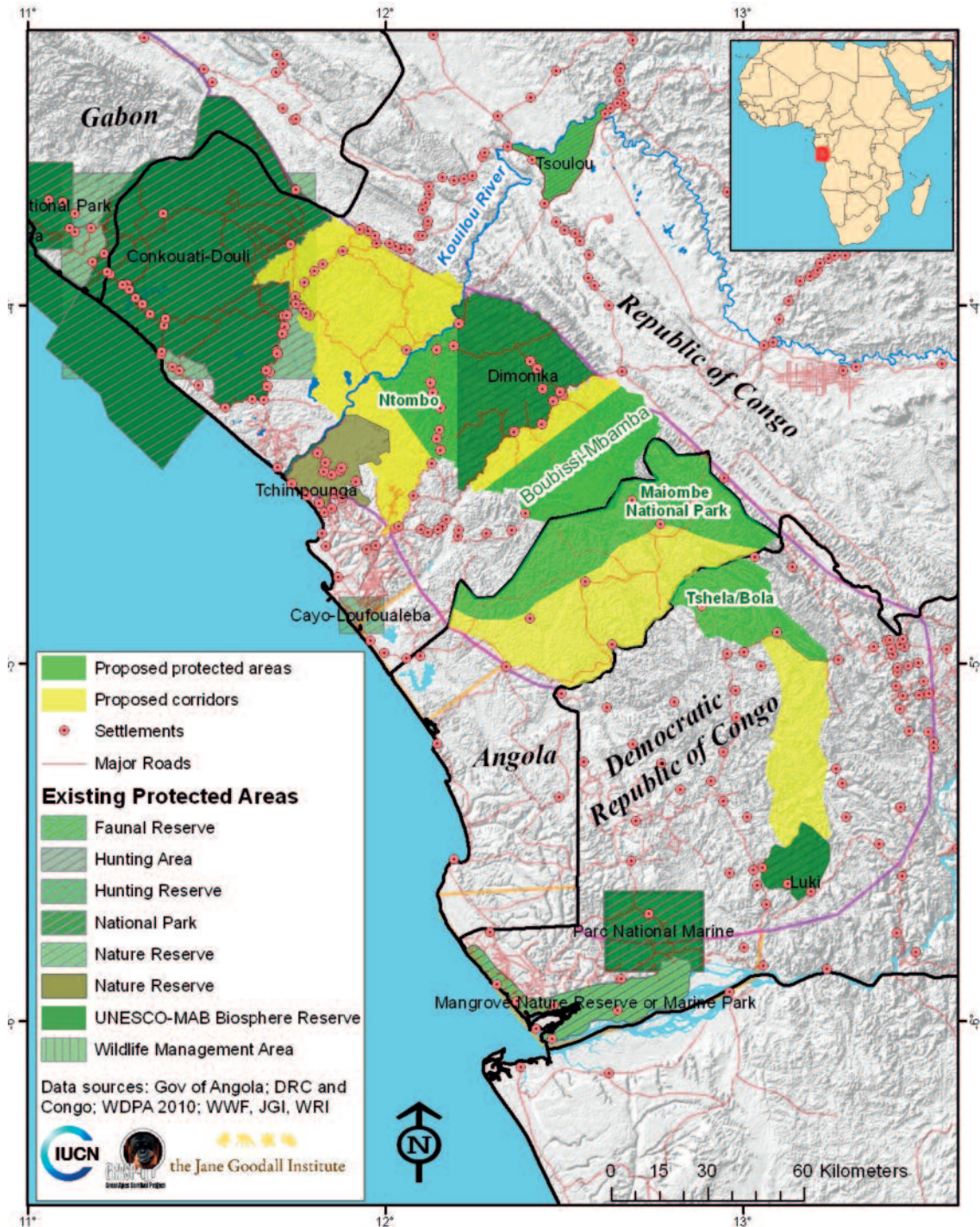


ANNEXE I. Aires protégées existantes et prévues pour la conservation et corridors de conservation prévus dans la zone de l'APT, en RDC, en Angola et au Congo<sup>44</sup>

Pays	Aires protégées existantes pour la conservation	Aires protégées prévues pour la conservation	Corridors de conservation prévus
RDC	1. RB du Luki	1. Forêt de Tshela/Bola	1. Forêt de Luki-Tshela/Bola
Angola	1. Parc national de Maiombe (en cours de désignation)	1. Parc national de Maiombe : parties nord et est du PN	1. Toute la zone de la forêt de Maiombe dans la province du Cabinda.
Congo	1. RB de Dimonika 2. PN de Conkouati-Douli 3. RN de Tchimpounga	1. Forêt de Boubissi-Mbamba 2. Forêt de Ntombo	1. Cabinda-Banga-Mt. Bamba 2. Banga-Mt. Bamba-Dimonika 3. Forêt de Dimonika-Nkola - Conkouati 4. Forêt Dimonika-Ntombo - Tchimpounga 5. Conkouati-Mayumba (Gabon)
Gabon	1. PN de Mayumba	A étudier	A étudier

<sup>44</sup> Pour plus d'amples informations, voir: Ron, T. 2011. Potential for designating Protected Areas for conservation and for identifying conservation corridors as part of the planning process of the Mayombe forest TPA: Thematic Report. Mayombe Transfrontier Project. UNEP and IUCN.

Carte 2 : Aires Protégées existantes et proposées et corridors potentiels dans l'APT du Grand Mayombe



Légende : Aires Protégées proposée ; Corridors potentiels ; Implantations ; Principales routes

Aires protégées existantes Réserve faunique - Zone de chasse - Réserve cynégétique - Parc national - Réserve naturelle - Sanctuaire - Réserve de biosphère UNESCO-MAB - Aire de gestion de la faune

Source des données : Gvt Angola, RDC et Congo ; WDPA 2010, WWF ; JGI ; WRI

## ANNEXE II. Identification et catégorisation des parties prenantes

Les parties prenantes sont des entités ou individus qui, soit exercent un impact sur la zone ciblée et sur sa gestion, soit en sont affectés, ou les deux. Les parties prenantes sont classées en fonction de l'importance de leur engagement dans les processus d'aménagement et de gestion de l'APT.

Catégorie de parties prenantes	Définition de la catégorie	Parties prenantes
A	Les parties prenantes qui mènent les processus de création, d'aménagement et de gestion de l'APT de la forêt du Mayombe	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les gouvernements de l'Angola, du Congo, de la RDC et du Gabon: les Ministères de l'Environnement</li> <li>- Les autorités et le personnel des aires protégées.</li> <li>- Les autorités locales: Autorités des Provinces/Districts, Administrations municipales</li> <li>- Les autorités traditionnelles</li> <li>- L'UICN</li> <li>- Le PNUE</li> </ul>
B	Les parties prenantes qui doivent être consultées et impliquées tout au long des processus décisionnel et de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'autres Ministères et services publics compétents (Forêts, Agriculture, Tourisme, Mines, Recherche, Planification et Développement, Défense, Intérieur, Éducation)</li> <li>- Communautés locales.</li> </ul>
C	Les parties prenantes qu'il serait bon de consulter et d'impliquer tout au long des processus décisionnel et de mise en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Secteur privé: exploitation forestière, mines, tourisme, associations spécialisées dans l'agriculture et l'élevage</li> <li>- ONG locales</li> <li>- ONG internationales (WCS, JGI, HELP, WWF; RDC: WWF)</li> <li>- Autorités religieuses (églises)</li> <li>- Instituts universitaires et de recherche</li> <li>- Experts particuliers</li> <li>- Le Gouvernement norvégien (pays donateur)</li> <li>- Autres bailleurs de fonds potentiels.</li> </ul>
D	Les parties prenantes dont la consultation n'est pas nécessaire, mais qu'il faut tenir informés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le grand public de tous les quatre pays</li> <li>- Les visiteurs/touristes qui pourraient, dans l'avenir, se rendre dans l'APT</li> </ul>

### ANNEXE III. Les résultats attendus et les principales activités qui seront menées durant les deux premières années de la mise en œuvre du Plan stratégique

Les résultats attendus et les principales activités proposées pour les deux premières années de la mise en œuvre du Plan stratégique visent à améliorer la réalisation des Objectifs stratégiques respectifs, tels que définis dans le Plan stratégique, et regroupés en Points stratégiques (en plus du PSO: Gestion du projet). Bien sûr, on ne devrait pas s'attendre à ce que les objectifs stratégiques soient pleinement réalisés durant ces deux premières années. Plutôt, les exigences les plus urgentes devraient être abordées lors de cette première phase.

PS (5 ans)	Objectif stratégique (5 ans)	Résultats attendus (2 premières années)	Principales activités (2 premières années)
PS0: Gestion du projet	OS0.1. Gestion efficace de la mise en œuvre du Plan stratégique	0.1.1 Mise en place et fonctionnement efficace du cadre institutionnel de base pour la mise en œuvre du Plan stratégique.	<p>0.1.1.1. Installation de l'Unité de coordination du projet pour une gestion efficace de la mise en œuvre au jour le jour du Plan stratégique.</p> <p>0.1.1.2. Création des conditions de travail pour faciliter la mise en œuvre des activités (par exemple, la facilitation des conditions administratives; la mise à disposition des moyens logistiques; les installations; la sécurité sociale et physique de l'équipe; la facilitation de l'immigration).</p> <p>0.1.1.3. Établissement d'accords de coopération et de partenariats avec les organismes publics nationaux et locaux, les ONG et les institutions internationales, régionales et nationales, le secteur privé et d'autres partenaires concernés, pour permettre la coordination de la mise en œuvre des activités; ;</p> <p>organisation d'un atelier régional de coordination et de concertation avec les parties prenantes et les partenaires.</p>
PS1: Cadres juridiques et politiques	OS1.1. L'harmonisation de la législation et des politiques au niveau régional, et l'achèvement de l'identification des lacunes au niveau des pays sont essentiels pour permettre la création conjointe et la gestion efficace et intégrée de l'APT de la forêt du Mayombe.	1.1.1. Adoption des décisions relatives à l'harmonisation de la législation et des politiques par les 3 gouvernements, essentielle pour permettre le processus conjoint de l'APT.	<p>1.1.1.1 Homologation de cadres, mécanismes et politiques conjoints, sur tous les aspects concernant les conditions permettant la création et la gestion efficace de l'APT.</p> <p>1.1.1.2. Proposition d'un calendrier pour l'harmonisation des législations nationales pertinentes entre les pays.</p> <p>1.1.1.3. Information et sensibilisation des parties prenantes au sujet de l'adoption des décisions relatives à l'harmonisation des législations et des politiques.</p>



PS (5 ans)	Objectif stratégique (5 ans)	Résultats attendus (2 premières années)	Principales activités (2 premières années)
PS2: Cadres institutionnels et approche participative	OS2.1. Mise en place et fonctionnement des cadres institutionnels nécessaires pour la création, l'aménagement et la gestion efficace de l'APT de la forêt du Mayombe, grâce à l'engagement des parties prenantes et à la coopération régionale.	1.1.2. Validation des lacunes identifiées dans la législation et les politiques nationales; lancement des processus législatifs nationaux.	1.1.2.1. Appui aux gouvernements dans le lancement du processus d'élaboration et d'adoption des lacunes identifiées dans la législation et les politiques, au niveau national (par exemple, sur la conservation de la BD; les AP; les droits des communautés; l'aménagement du territoire; les EIE et l'octroi de licences; les forêts ; les infractions, les sanctions et pénalités, etc.). 1.1.2.2. Sensibilisation des parties prenantes à la législation et aux politiques pertinentes (avec un accent particuliers sur les groupes cibles particuliers, comme le personnel des AP, les systèmes juridiques, le secteur privé, les communautés.
		2.1.1. Homologation et validation des cadres institutionnels de coordination de l'APT.	2.1.1.1. Installation et soutien aux cadres institutionnels de coordination de l'APT qui feront l'objet d'un consensus (comités, groupes de travail). 2.1.1.2. Appui à l'initiative de création du Secrétariat de l'APT, en vue de remplacer l'Unité de coordination à la fin de la 5ème année. 2.1.1.3. Initiative d'appui aux autorités nationales dans l'installation et l'habilitation des cadres institutionnels locaux et nationaux, du personnel et des installations nécessaires pour la création, l'aménagement et la gestion efficace des composantes nationales respectives de l'APT et d'AP particulières. 2.1.1.4. Installation des mécanismes de communication permanents les moins chers convenus à l'échelle locale, nationale et régionale, ainsi qu'avec les programmes similaires dans la région. 2.1.1.5. Lancement du processus d'intégration du Gabon dans l'initiative, et de l'extension de l'APT de la forêt du Mayombe pour y inclure sa partie nord.

PS (5 ans)	Objectif stratégique (5 ans)	Résultats attendus (2 premières années)	Principales activités (2 premières années)
	<p>OS2.2. Garantie de l'implication des parties prenantes dans les processus décisionnel et de mise en œuvre de la création, de l'aménagement et de la gestion de l'APT de la forêt du Mayombe à l'échelle locale, nationale et régionale.</p>	<p>2.2.1. Intégration des consultations périodiques des parties prenantes dans les processus décisionnel et de planification.</p>	<p>2.2.1.1. Mise en œuvre des consultations périodiques avec les parties prenantes (avec un accent particulier sur les communautés locales); intégration des résultats dans le processus décisionnel et de planification. 2.2.1.2. Élaboration et mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités pour conduire une approche participative, et pour la résolution des conflits intersectoriels et intra-régionaux.</p>
<p>PS3: Aménagement de l'espace et gestion durable de l'APT de la forêt du Mayombe</p>	<p>OS3.1. Aménagement de l'espace de l'APT de la forêt du Mayombe, à travers une approche utilisée pour les réserves de biosphère.</p>	<p>3.1.1. Évolution de l'aménagement de l'espace de l'APT.</p>	<p>3.1.1.1. Appui aux autorités nationales dans la mise en œuvre de l'aménagement de l'espace, du zonage et de la cartographie de l'APT de la forêt du Mayombe, à travers un vaste processus de consultation, et dans la coordination avec les plans d'aménagement du territoire à l'échelle locale et nationale. 3.1.1.2. Appui à l'achèvement de l'identification des données manquantes prioritaires pour l'aménagement affiné de l'espace de l'APT, à travers des études ciblées; mise en œuvre des activités conjointes de surveillance et de surveillance écologique, en se basant sur la formation conjointe des parties prenantes locales et du personnel des AP, et avec l'appui des partenaires. 3.1.1.3. Élaboration et lancement de la mise en œuvre en œuvre des études et des plans de conservation des espèces phares identifiés (gorilles des plaines, chimpanzés et éléphants de forêt), avec un accent sur la connectivité, et avec l'appui des partenaires.</p>



PS (5 ans)	Objectif stratégique (5 ans)	Résultats attendus (2 premières années)	Principales activités (2 premières années)
	<p>OS3.2. Gestion durable et protection efficace de l'APT de la forêt du Mayombe et d'AP particulières, ainsi que des corridors de conservation.</p>	<p>3.2.1. Lancement de la gestion durable de l'APT.</p>	<p>3.2.1.1. Appui aux autorités nationales dans l'élaboration d'un plan de gestion pour l'APT, à travers une approche participative.                      3.2.1.2. Appui aux autorités nationales dans l'élaboration des plans et des protocoles pour la surveillance et l'atténuation des menaces , problèmes et risques spécifiques identifiés (par exemple, les risques de sécurité physique et sociale, les risques de maladie), les sources de conflit et les obstacles ; intégration de l'expérience régionale existante avec des solutions innovantes adaptées à la situation spécifique; expérimentation des méthodologies d'atténuation pilotes                      3.2.1.3. Appui aux autorités et communautés locales et promotion des partenariats pour la mise en œuvre des activités de restauration des écosystèmes (par exemple, le reboisement, l'atténuation de l'invasion par Chromolaena odorata ).</p>
		<p>3.2.2. Renforcement de la protection d'AP particulières et des corridors de conservation.</p>	<p>3.2.2.1. Appui aux autorités nationales dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion d'AP particulières et de corridors de conservation identifiés, et promotion de partenariats pour soutenir la conservation et la gestion d'AP et de corridors spécifiques.</p>

PS (5 ans)	Objectif stratégique (5 ans)	Résultats attendus (2 premières années)	Principales activités (2 premières années)
<p>PS4: Développement économique durable</p>	<p>OS4.1. Elaboration et mise en œuvre d'un plan stratégique, avec les communautés locales vivant dans la zone de l'APT de la forêt du Mayombe, pour passer d'une utilisation non durable des ressources naturelles à des moyens de subsistance de remplacement durables.</p>	<p>4.1.1. Amélioration des moyens de subsistance de remplacement, avec pour corollaire la baisse de la dégradation des écosystèmes et de l'atteinte à la biodiversité.</p>	<p>4.1.1.1. Appui aux autorités nationales dans la création des conditions propices à la mise en œuvre des programmes de GCRN. 4.1.1.2. Appui aux autorités et aux communautés locales et promotion de partenariats pour le développement et la mise en œuvre des microprojets sélectionnés, y compris le soutien aux initiatives existantes 4.1.1.3. Élaboration et diffusion de manuels sur les meilleures manières simples d'utiliser les ressources agricoles, forestières et naturelles pour l'ATP de la forêt du Mayombe (intégrant l'expérience régionale existante avec des solutions innovantes et adaptées à la situation spécifique); mise en œuvre de projets pilotes avec les autorités et les communautés locales, et les partenaires dans des sites choisis. 4.1.1.4. Élaboration d'une analyse stratégique du conflit homme-faune sauvage et d'un plan y relatif (intégrant l'expérience régionale existante avec des solutions adaptées à la situation spécifique); mise en œuvre de projets pilotes pour expérimenter l'atténuation du conflit homme-éléphant en Angola et au Congo avec l'appui technique des partenaires régionaux (SADC).</p>
<p>PS5: Application des lois</p>	<p>OS5.1. Réduction de l'exploitation illégale des ressources naturelles et de la biodiversité et du trafic transfrontalier dans les écosystèmes transfrontaliers du Mayombe, grâce au renforcement des capacités des organes chargés d'assurer le respect des lois et de la collaboration.</p>	<p>5.1.1. Renforcement des capacités des organes chargés d'assurer le respect des lois, avec pour corollaire la réduction de l'atteinte à la biodiversité.</p>	<p>5.1.1.1. Appui aux autorités nationales dans le lancement de la mise en place, de l'équipement et de la formation des organes chargés d'assurer le respect des lois dans les composantes nationales de la forêt du Mayombe, et des AP particulières; promotion de la coopération avec les forces armées nationales et les organes chargés d'assurer le respect des lois, avec les acteurs locaux et avec les partenaires de soutien. 5.1.1.2. Appui aux autorités nationales dans le renforcement des capacités pour superviser les activités forestières, de développement, de constructions, d'exploitation minière et d'exploration, conformément aux EIE et aux licences adéquates.</p>

PS (5 ans)	Objectif stratégique (5 ans)	Résultats attendus (2 premières années)	Principales activités (2 premières années)
PS6: Sensibilisation, éducation, et renforcement des capacités techniques	OS6.1. Sensibilisation de toutes les parties prenantes concernées dans les pays se partageant l'APT de la forêt du Mayombe, et de tous les partenaires internationaux à l'importance des écosystèmes forestiers du Mayombe et aux objectifs, stratégies et plans de l'APT.	5.1.2. Amélioration de la coopération transfrontalière en matière d'application des lois, avec pour corollaire la réduction du trafic transfrontalier et de l'atteinte à la biodiversité.  6.1.1. Sensibilisation des parties prenantes et diffusion de l'information.	5.1.2.1. Mise en place de mécanismes permanents de communication et de coordination entre les organes nationaux chargés d'assurer le respect des lois, ainsi qu'avec les organismes régionaux et internationaux (par exemple, INTERPOL) 5.1.2.2. Mobilisation du soutien des partenaires à la mise en place, à l'équipement et à la formation d'un organe régional central chargé d'assurer le respect des lois et des renseignements pour soutenir un effort conjoint pour lutter contre le trafic transfrontalier.  6.1.1.1. Élaboration et mise en œuvre d'un programme stratégique global et concerté pour l'éducation, la sensibilisation et la diffusion de l'information, à tous les niveaux, comprenant des programmes spécifiques pour des groupes cibles spécifiques (par exemple, les décideurs, les communautés locales, les experts-forestiers, etc.) 6.1.1.2. Établissement de partenariats avec les chaînes des médias nationaux et internationaux pour la diffusion de l'information. 6.1.1.3. Développement et gestion d'un site web dédié de l'initiative forestière du Mayombe comme outil de sensibilisation, d'éducation, de diffusion des informations, et d'appui aux processus de consultation.
	OS6.2. Renforcement et égalisation des capacités des participants à la création, à l'aménagement et à la gestion de l'APT, à tous les niveaux.	6.2.1. Renforcement des capacités techniques du personnel de l'APT et des parties prenantes, ayant pour corollaire l'amélioration de la pérennité d'une gestion efficace.  6.2.1.1. Évaluation stratégique globale des besoins en capacités techniques et élaboration d'un programme de renforcement des capacités et de formation, à tous les niveaux ; lancement de la mise en œuvre des programmes prioritaires de renforcement des compétences et de formation. 6.2.1.2. Élaborer une base de données des possibilités de formation pertinentes existantes dans les pays concernés et dans la région, et faire correspondre les possibilités, le cas échéant, avec les besoins de renforcement des capacités identifiés. 6.2.1.3. Mise en œuvre par les pairs de programmes d'échange sur le renforcement des capacités, y compris des ateliers sur l'échange d'expériences transfrontalières à l'échelle locale (par exemple, pour le personnel des AP, le personnel chargé d'assurer le respect des lois, les autorités et les communautés locales).	6.2.1.1. Évaluation stratégique globale des besoins en capacités techniques et élaboration d'un programme de renforcement des capacités et de formation, à tous les niveaux ; lancement de la mise en œuvre des programmes prioritaires de renforcement des compétences et de formation. 6.2.1.2. Élaborer une base de données des possibilités de formation pertinentes existantes dans les pays concernés et dans la région, et faire correspondre les possibilités, le cas échéant, avec les besoins de renforcement des capacités identifiés. 6.2.1.3. Mise en œuvre par les pairs de programmes d'échange sur le renforcement des capacités, y compris des ateliers sur l'échange d'expériences transfrontalières à l'échelle locale (par exemple, pour le personnel des AP, le personnel chargé d'assurer le respect des lois, les autorités et les communautés locales).

<p><b>PS</b> (5 ans)</p>	<p>PS7: Viabilité financière</p>	<p><b>Objectif stratégique</b> (5 ans)</p>	<p>OS7.1. Établissement et maintien de la viabilité financière de l'APT de la forêt du Mayombe.</p>	<p><b>Résultats attendus</b> (2 premières années)</p>	<p>7.1.1. Obtention de fonds pour permettre la mise en œuvre du plan stratégique quinquennal; viabilité financière à long terme favorisée.</p>	<p><b>Principales activités</b> (2 premières années)</p>	<p>7.1.1.1. Négociation et accord sur le financement et le cofinancement du processus entre les trois gouvernements, le PNUJ, l'UICN et les co-partenaires, dont au moins deux bailleurs de fonds extérieurs 7.1.1.2. Finalisation de l'élaboration et de la validation de propositions de projet FEM-REDD + aux fins de soumission, avec l'appui technique du PNUJ et l'UICN. 7.1.1.3. Élaboration de propositions thématiques spécifiques (au moins 4) pour approbation et soumission aux bailleurs de fonds potentiels.</p>
------------------------------	----------------------------------	--	---	---	--	--	--

## ANNEXE IV. Ébauche de calendrier des activités devant être menées durant les deux premières années de la mise en œuvre du Plan stratégique

N.B: Certaines des activités se limiteront à la phase de lancement au cours des deux premières années de la mise en œuvre du Plan stratégiques et se poursuivront au cours des trois prochaines années de cette phase.

Année	1 <sup>ère</sup> année				2 <sup>ème</sup> année			
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
0.1.1.1.	X							
0.1.1.2.	X	X						
0.1.1.3.	X	X	X	X	X	X		
1.1.1.1.	X	X	X	X	X	X	X	X
1.1.1.2.			X	X	X	X	X	X
1.1.1.3.					X	X	X	X
1.1.2.1.		X	X	X	X	X	X	X
1.1.2.2.					X	X	X	X
2.1.1.1.		X	X	X	X			
2.1.1.2.						X	X	X
2.1.1.3.	X	X	X	X	X	X	X	X
2.1.1.4.		X	X	X	X			
2.1.1.5.			X	X	X	X	X	X
2.2.1.1.	X	X	X	X	X	X	X	X
2.2.1.2.	X	X	X					
3.1.1.1.	X	X	X	X	X	X	X	X
3.1.1.2.		X	X	X	X	X	X	X
3.1.1.3.				X	X	X	X	X
3.2.1.1.					X	X	X	X
3.2.1.2.					X	X	X	X
3.2.1.3.					X	X	X	X
3.2.2.1.					X	X	X	X
4.1.1.1.		X	X	X	X	X	X	X
4.1.1.2.		X	X	X	X	X	X	X
4.1.1.3.		X	X	X	X	X	X	X
4.1.1.4.		X	X	X	X	X	X	X
5.1.1.1.	X	X	X	X	X	X	X	X
5.1.1.2.				X	X	X	X	X
5.1.2.1.			X	X	X	X		
5.1.2.2.		X	X	X	X	X	X	X
6.1.1.1.		X	X	X	X	X	X	X
6.1.1.2.		X	X	X	X	X	X	X
6.1.1.3.			X	X	X	X	X	
6.2.1.1.	X	X	X	X	X	X	X	X
6.2.1.2.		X	X	X				
6.2.1.3.		X	X	X	X	X	X	X
7.1.1.1.	X	X	X	X				
7.1.1.2.	X	X	X	X				
7.1.1.3.				X	X	X	X	X

ANNEXE V. Budget estimatif pour la mise en œuvre plan stratégique (USD)

Objectifs stratégiques	Année					Total (5 ans)
	1	2	3	4	5	
<b>OS1.1.</b> Harmonisation de la législation et des politiques au niveau régional, et achèvement de l'identification des lacunes observées au niveau des pays	80 000	80 000	70 000	20 000	20 000	300 000
<b>OS2.1.</b> Mise en place et fonctionnement des cadres institutionnels nécessaires	700 000	600 000	600 000	500 000	500 000	2 900 000
<b>OS2.2.</b> Garantie de l'engagement des parties prenantes dans les processus décisionnels et de mise en œuvre	70 000	75 000	80 000	80 000	75 000	380 000
<b>OS3.1.</b> Aménagement de l'espace de l'APT de la forêt du Mayombe, à travers une approche réserves de biosphère	1 100 000	1 100 000	950 000	600 000	600 000	4 350 000
<b>OS3.2.</b> Gestion durable et protection efficace de l'APT de la forêt du Mayombe, d'AP particulières et des corridors de conservation	950 000	950 000	950 000	850 000	800 000	4 500 000
<b>OS4.1.</b> Elaboration et mise en œuvre d'un plan stratégique, avec les communautés locales vivant dans la zone de l'APT de la forêt du Mayombe, pour passer à une utilisation durable des ressources naturelles	600 000	800 000	900 000	900 000	800 000	4 000 000
<b>OS5.1.</b> Réduction de l'exploitation illégale des ressources naturelles et de la biodiversité, et du trafic transfrontalier, en renforçant les capacités des organes chargés d'assurer le respect des lois et la collaboration	400 000	420 000	440 000	450 000	420 000	2 130 000
<b>OS6.1.</b> Sensibilisation de toutes les parties prenantes concernées dans les pays se partageant l'APT de la forêt du Mayombe et des partenaires internationaux	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	450 000
<b>OS6.2.</b> Renforcement et égalisation des capacités techniques des participants à la création, à l'aménagement et à la gestion de l'APT, à tous les niveaux	400 000	400 000	400 000	250 000	210 000	1 660 000
<b>OS7.1.</b> Établissement et maintien de la viabilité financière de l'APT de la forêt du Mayombe	80 000	90 000	90 000	90 000	80 000	430 000
<b>Grand Total</b>	<b>4 470 000</b>	<b>4 605 000</b>	<b>4 570 000</b>	<b>3 860 000</b>	<b>3 595 000</b>	<b>21 100 000</b>









